

que celle des États-Unis, qui a été praticable malgré l'étendue du territoire; ce qui prouve que ce n'est pas la forme des institutions, mais bien l'assentiment qu'elles obtiennent, ou les dissidences qu'elles excitent, qui permettent ou empêchent leur établissement. Dans un pays nouveau, après une révolution d'indépendance, comme en Amérique, toute constitution est possible; il n'y a qu'un parti ennemi, celui de la métropole, et, dès qu'il est vaincu, la lutte cesse, parce que la défaite entraîne son expulsion. Il n'en est pas de même des révolutions sociales chez des peuples qui ont eu une longue existence. Les changements attaquent des intérêts, les intérêts forment des partis, les partis se mettent en lutte, et plus la victoire s'étend, plus les ressentiments augmentent: c'est ce qui arriva à la France. L'œuvre de l'assemblée constituante périt moins par ses défauts que par les coups des factions. Placée entre l'aristocratie et la multitude, elle fut attaquée par l'une et envahie par l'autre. Celle-ci ne serait pas devenue souveraine, si la guerre civile et la coalition étrangère n'avaient pas exigé son intervention et ses secours. Pour défendre la patrie, il fallut qu'elle la gouvernât; alors elle fit sa révolution, comme la classe moyenne avait fait la sienne. Elle eut son 14 juillet, qui fut le 10 août; sa constituante, qui fut la convention; son gouvernement, qui fut le comité de salut public: mais, comme nous le verrons, sans l'émigration il n'y aurait pas eu de république.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DEPUIS LE 1. OCTOBRE 1791 JUSQU'AU 21 SEPTEMBRE 1792.

Premiers rapports de l'assemblée législative avec le roi. — État des partis: les Feuillants appuyés sur la classe moyenne, les Girondins sur le peuple. — Émigration et clergé réfractaire; décret contre eux; veto du roi. — Annonces de la guerre. — Ministère girondin; Dumouriez et Roland. — Déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. — Désastres de nos armées; décret d'un camp de réserve de vingt mille hommes sous Paris; décret de bannissement contre les prêtres non assermentés; veto du roi; chute du ministère girondin. — Pétition insurrectionnelle du 20 juin pour faire accepter les décrets, et reprendre les ministres. — Dernières tentatives du parti constitutionnel. — Manifeste du duc de Brunswick. — Événements du 10 août. — In-

surrection militaire de La Fayette contre les auteurs du 10 août; elle échoue. — Division de l'assemblée et de la nouvelle commune; Danton. — Invasion des Prussiens. — Massacres du 2 septembre. — Campagne de l'Argone. — Causes des événements sous la législative.

La nouvelle assemblée ouvrit ses séances le 1. octobre 1791. Elle se déclara sur-le-champ *assemblée nationale législative*. Dès son début, elle eut occasion de montrer son attachement à l'ordre actuel, et le respect que lui inspiraient les fondateurs de la liberté française. Le livre de la constitution lui fut solennellement présenté par l'archiviste Camus, ayant pour cortège les douze membres de la représentation nationale les plus anciens d'âge. L'assemblée reçut l'acte constitutionnel debout et découverte, et prêta sur lui, au milieu des applaudissements du peuple qui occupait les tribunes, le serment *de vivre libre ou de mourir*. Elle vota ensuite des remerciements aux membres de l'assemblée constituante, et se disposa à commencer ses travaux.

Mais ses premiers rapports avec le roi n'eurent pas le même caractère d'union et de confiance. La cour, qui sans doute espérait reprendre sous la législative la position supérieure qu'elle avait perdue sous la constituante, ne ménagea pas assez une autorité populaire inquiète, susceptible, et qui passait alors pour la première de l'État. L'assemblée envoya soixante de ses membres en députation auprès du roi, pour lui annoncer qu'elle était constituée. Le roi ne les reçut pas lui-même, et leur fit dire par le ministre de la justice, qu'il ne pourrait les admettre que le lendemain, à midi. Un renvoi aussi peu mesuré, et les communications entre le prince et la représentation nationale rendues indirectes au moyen d'un ministre, blessèrent vivement la députation. Aussi, lorsqu'elle fut en présence de Louis XVI, Duchastel, qui la présidait, lui dit laconiquement: „Sire, l'assemblée nationale législative est définitivement constituée; elle nous a députés vers vous pour vous en instruire.“ Louis XVI lui répondit plus sèchement encore: „Je ne puis vous aller voir avant vendredi.“ Cette conduite de la cour à l'égard de l'assemblée était maladroitte, et peu propre à lui concilier l'affection populaire.

L'assemblée approuva la manière froide dont le président de la députation s'était exprimé, et elle se permit bientôt un acte de représailles. Le cérémonial avec lequel le roi devait être reçu au milieu d'elle était réglé par les lois

précédentes. Un fauteuil en forme de trône lui était réservé; on se servait à son égard des titres de *Sire* et de *Majesté*; et les députés, debout et découverts à son arrivée, s'asseyaient, se couvraient, et se levaient encore, en imitant avec déférence tous les mouvements du prince. Quelques esprits inquiets et exagérés trouvaient ces condescendances indignes d'une assemblée souveraine. Le député Grange-neuve demanda que les mots *sire* et *majesté* fussent remplacés par le titre „plus constitutionnel et plus beau de Roi des Français.“ Couthon renchérit encore sur cette motion, et proposa de donner au roi un simple fauteuil, entièrement semblable à celui du président. Ces demandes excitèrent une légère improbation de la part de quelques membres; le plus grand nombre les accueillit avec empressement. „J'aime à croire,“ dit Guadet, „que le peuple français vénéra toujours beaucoup plus, dans sa simplicité, le fauteuil sur lequel s'assoit le président des représentants de la nation, que le fauteuil doré sur lequel s'assoit le chef du pouvoir exécutif. Je ne parlerai pas, messieurs, des titres de *sire* et de *majesté*. Je m'étonne que l'assemblée nationale mette en délibération si elle les conservera. Le mot *sire* signifie seigneur; il tenait au régime féodal, qui n'existe plus. Quant à celui de *majesté*, on ne doit plus l'employer que pour parler de Dieu et du peuple.“

La question préalable fut demandée, mais faiblement; on mit ces diverses propositions aux voix, et elles furent adoptées à une majorité considérable. Cependant, comme un pareil décret paraissait hostile, l'opinion constitutionnelle se prononça contre lui, et blâma cette rigueur trop excessive dans l'application des principes. Le lendemain, ceux qui avaient invoqué la question préalable demandèrent que les décisions de la veille fussent abandonnées. Le bruit se répandit en même temps que le roi ne se présenterait point à l'assemblée si le décret était maintenu, et le décret fut rapporté. Ces petits démêlés entre deux puissances qui craignaient entre elles des usurpations, des démarches de hauteur, et surtout de la mauvaise volonté, finirent là cette fois. Le souvenir en fut entièrement effacé par la présence de Louis XVI dans le corps législatif, où il fut reçu avec les plus grands respects et le plus vif enthousiasme.

Son discours eut pour principal objet la pacification générale. Il indiqua à l'assemblée les matières qui devaient

attirer son attention, les finances, les lois civiles, le commerce, l'industrie, et la consolidation du gouvernement nouveau; il promit d'employer ses efforts à ramener l'ordre et la discipline dans l'armée, à mettre le royaume en état de défense, et à donner sur la révolution française des idées propres à rétablir la bonne intelligence en Europe. Il ajouta ces paroles, qui furent beaucoup applaudies: „Messieurs, pour que vos importants travaux ainsi que votre zèle produisent tout le bien qu'on doit en attendre, il faut qu'entre le corps législatif et le roi il règne une constante harmonie et une confiance inaltérable. Les ennemis de notre repos ne chercheront que trop à nous désunir, mais que l'amour de la patrie nous rallie, et que l'intérêt public nous rende inséparables! Ainsi la puissance publique se déploiera sans obstacle; l'administration ne sera pas tourmentée par de vaines terreurs; la propriété et la croyance de chacun seront également protégées, et il ne restera plus à personne de prétexte pour vivre éloigné d'un pays où les lois seront en vigueur et où tous les droits seront respectés.“ Malheureusement il y avait deux classes en dehors de la révolution, qui ne voulaient pas composer avec elle, et dont les efforts en Europe et dans l'intérieur de la France devaient empêcher la réalisation de ces sages et pacifiques paroles. Dès qu'il y a des partis déplacés dans un État, il y a lutte de leur part, et ils forcent à prendre contre eux des mesures de guerre. Aussi les troubles intérieurs excités par les prêtres non assermentés, les rassemblements militaires des émigrés, et les préparatifs de la coalition, entraînèrent bientôt la législative plus loin que ne le permettait la constitution, et qu'elle ne se le proposait elle-même.

La composition de cette assemblée était toute populaire. Les idées étant tournées vers la révolution, la cour, la noblesse et le clergé n'avaient exercé aucune influence sur les élections. Il n'y avait donc point dans cette assemblée, comme dans la précédente, des partisans du pouvoir absolu et des privilèges. Les deux fractions du côté gauche qui s'étaient divisées vers la fin de la constituante se trouvèrent encore en présence, mais non plus dans le même rapport de nombre et de force. La minorité populaire de l'autre assemblée devint la majorité de celle-ci. La défense d'élire des constituants déjà éprouvés, la nécessité de choi-

Les députés parmi ceux que leur opinion ou leur conduite avait le plus fait remarquer, et surtout l'influence active des clubs, conduisirent à ce résultat. Les opinions et les partis se montrèrent bientôt. Il y eut une droite, un centre, une gauche, comme dans la constituante, mais avec un tout autre caractère.

La droite, composée de constitutionnels fermes et absolus, forma le parti Feuillant. Ses principaux organes furent Dumas, Ramond, Vaublanc, Beugnot, etc. Elle eut quelques relations avec la cour par Barnave, Duport, Alex. Lameth, qui en étaient les anciens chefs, mais dont les conseils furent rarement suivis par Louis XVI, qui s'abandonnait avec plus de confiance aux avis de ses alentours. Elle s'appuyait au dehors sur le club des Feuillants et sur la bourgeoisie. La garde nationale, l'armée, le directoire du département, et en général toutes les autorités constituées, lui étaient favorables. Mais ce parti, qui ne dominait plus dans l'assemblée, perdit bientôt un poste tout aussi essentiel, celui de la municipalité, qui fut occupé par ses adversaires de la gauche.

Ceux-ci formaient le parti qu'on nomma Girondin, et qui ne fut dans la révolution qu'un parti de passage de la classe moyenne à la multitude. Il n'avait alors aucun projet subversif; mais il était disposé à défendre la révolution de toutes les manières, à la différence des constitutionnels, qui ne voulaient la défendre qu'avec la loi. A sa tête se trouvaient les brillants orateurs de la Gironde, qui lui donnèrent son nom, Vergniaud, Guadet, Gensonné, et le Provençal Isnard, qui avait une éloquence encore plus passionnée que la leur. Son principal meneur était Brissot, qui, membre de la municipalité de Paris pendant la session précédente. L'était devenu plus tard de l'assemblée. Les opinions de Brissot, qui voulait une réforme complète; sa grande activité d'esprit, qui le faisait se reproduire dans le journal du *Patriote*, à la tribune de l'assemblée, au club des Jacobins; ses notions précises et étendues sur la situation des puissances étrangères, lui donnaient beaucoup d'ascendant au moment d'une lutte entre les partis et d'une guerre contre l'Europe. Condorcet avait une influence d'une autre nature: il la devait à ses idées profondes, à sa raison supérieure, qui lui valurent à peu près le rôle de Sièyes dans cette seconde génération révolutionnaire. Pétion, d'un

caractère calme et résolu, fut l'homme d'action de ce parti. Son front tranquille, son élocution facile, son habitude du peuple, le firent bientôt porter à la magistrature municipale, que Bailly avait exercé pour le compte de la classe moyenne.

Le côté gauche avait dans l'assemblée un noyau de parti plus extrême que lui, et dont les membres, tels que Chabot, Bazire, Merlin, furent aux Girondins ce que Pétion, Buzot, Robespierre, avaient été au côté gauche de la constituante. C'était le commencement de la faction démocratique qui, du dehors, servait d'auxiliaire à la Gironde, et qui disposait de l'affiliation des clubs et de la multitude. Robespierre, dans la société des jacobins, où il établit son empire après sa sortie de l'assemblée; Danton, Camille-Desmoulins et Fabre-d'Églantine aux Cordeliers, où ils avaient fondé un club de novateurs plus exaltés que les jacobins encore composés d'hommes de la bourgeoisie; le brasseur Santerre dans les faubourgs, où siégeait la force populaire, étaient les véritables chefs de cette faction, qui s'appuyait sur toute une classe, et qui aspirait à fonder son propre régime. Mais elle ne combattait qu'en sous-ordre, et il fallait des circonstances bien impérieuses pour amener son triomphe. C'était là le véritable parti du Champ-de-Mars.

Le centre de la législative était sincèrement attaché à l'ordre nouveau. Il avait, à peu de chose près, les mêmes opinions et le même goût de modération que le centre de l'assemblée constituante; mais sa puissance était bien différente: il n'était plus à la tête d'une classe assise, et à l'aide de laquelle il pût maîtriser d'une manière forte et sage tous les partis exagérés. Les dangers publics, en faisant sentir de nouveau le besoin des opinions exaltées et des partis du dehors, annulèrent complètement le centre. Il appartient bientôt aux plus forts, ainsi qu'il arrive à toutes les réunions modérées, et la gauche le domina.

La position de l'assemblée était très-difficile: sa devancière lui avait laissé des partis qu'elle ne pouvait évidemment pas pacifier. Dès ses premières séances, elle se vit obligée de s'occuper d'eux, et de s'en occuper pour les combattre. L'émigration faisait des progrès alarmants: les deux frères du roi, le prince de Condé et le duc de Bourbon, avaient protesté contre l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, c'est-à-dire contre le seul moyen d'accommodement; ils avaient dit que le roi ne pouvait pas aliéner

les droits de l'ancienne monarchie, et leur protestation, répandue dans toute la France, avait produit un grand effet sur leurs partisans. Les officiers quittaient les armées, les nobles abandonnaient leurs châteaux, des compagnies entières désertaient, pour aller s'enrégimenter sur les frontières. On envoyait des quenouilles aux traîneurs, et l'on menaçait ceux qui n'émigreraient point d'être relégués dans la bourgeoisie, lorsque la noblesse retournerait victorieuse. Il se formait dans les Pays-Bas autrichiens et dans les électorats limitrophes, ce qu'on appelait *la France extérieure*. La contre-révolution était ouvertement préparée à Bruxelles, à Worms, à Coblenz, sous la protection et même avec l'aide des cours étrangères. On recevait les ambassadeurs des émigrés, tandis que ceux du gouvernement français étaient ou renvoyés, ou mal vus, ou même emprisonnés, comme le fut M. Duveryer; les voyageurs ou les négociants français, suspects de patriotisme et d'amour pour la révolution, étaient mis au ban de l'Europe. Plusieurs puissances s'étaient déclarées sans déguisement: de ce nombre se trouvaient la Suède, la Russie, et l'Espagne qui était dirigée alors par le marquis de Blanca-Florida, entièrement dévoué à l'émigration. En même temps, la Prusse gardait son armée sur le pied de guerre; le cordon des troupes sardes et espagnoles grossissait sur nos frontières des Alpes et des Pyrénées, et Gustave réunissait une armée suédoise.

Les ecclésiastiques réfractaires n'oubliaient rien pour opérer dans l'intérieur une diversion utile aux émigrés. — „Les prêtres, et surtout les évêques,“ dit le marquis de Ferrières, „employaient toutes les ressources du fanatisme pour soulever le peuple des campagnes et des villes contre la constitution civile du clergé.“ Les évêques ordonnèrent aux prêtres de ne plus célébrer les offices religieux dans la même église que les prêtres constitutionnels, de peur que le peuple ne confondit les deux cultes et les deux sacerdores. „Indépendamment,“ ajoute-t-il, „de ces lettres circulaires écrites aux curés, on répandit dans les campagnes des instructions destinées au peuple. On disait que l'on ne pouvait s'adresser pour les sacrements aux prêtres constitutionnels, qualifiés d'*intrus*; que tous ceux qui y participaient devenaient, par leur seule présence, coupables de péché mortel; que ceux qui se feraient marier par les intrus ne seraient pas mariés, qu'ils attireraient la malédic-

tion sur eux et sur leurs enfants; qu'il ne fallait avoir aucune communication avec eux, ni avec ceux qui s'étaient séparés de l'Église; que les officiers municipaux qui les installaient devenaient apostats comme eux; qu'à l'instant même de l'installation, les sonneurs de cloches et les sacristains devaient abdiquer leur emploi... Ces écrits fanatiques produisirent l'effet qu'en attendaient les évêques: des troubles religieux éclatèrent de toutes parts."

Les soulèvements eurent lieu surtout dans le Calvados, dans le Gévaudan et dans la Vendée. Ces pays étaient assez mal disposés pour la révolution, parce que la classe moyenne et éclairée y était peu nombreuse, et que la multitude s'était dès lors maintenue dans la dépendance du clergé et de la noblesse. Les Girondins alarmés voulurent prendre des mesures de rigueur contre l'émigration et les prêtres dissidents qui attaquaient l'ordre établi. Brissot proposa d'arrêter l'émigration en renonçant au système de mollesse et de complaisance qu'on avait jusque là suivi à son égard. Il distingua les émigrants en trois classes: 1^o les principaux chefs, à la tête desquels il mettait les deux frères du roi; 2^o les fonctionnaires publics qui abandonnaient leurs places et leur pays, et cherchaient à embaucher leurs collègues; 3^o les simples particuliers qui, par crainte pour leurs jours, par haine pour la révolution, ou par d'autres motifs, quittaient leur patrie, sans toutefois s'armer contre elle. Il demanda des lois sévères contre les deux premières classes, et dit qu'il serait au contraire d'une bonne politique de se montrer indulgent envers la dernière. Quant aux ecclésiastiques non assermentés et perturbateurs, quelques Girondins voulaient se borner à une surveillance plus étroite; les autres prétendaient qu'il n'y avait à leur égard qu'un moyen sûr à prendre; qu'on ne ferait cesser l'esprit de sédition qu'en les bannissant du royaume. — "Toute voie de conciliation," dit l'impétueux Isnard, "est désormais inutile: je demande ce qu'ont produit jusqu'ici tant de pardons réitérés? Vos ennemis n'ont fait qu'augmenter leur audace en proportion de votre indulgence; ils ne cesseront de vous nuire que quand ils n'en auront plus les moyens. Il faut qu'ils soient vainqueurs ou vaincus: voilà où il faut en venir, et tout homme qui ne voit pas cette grande vérité est à mon sens un aveugle en politique."

Les constitutionnels étaient opposés à toutes ces mesu-

res; ils ne niaient pas le danger, mais ils considéraient de pareilles lois comme arbitraires. Ils disaient qu'avant tout il fallait respecter la constitution, et se borner dès lors à des mesures de précaution; qu'il suffisait de se mettre en défense contre les émigrés; et d'attendre, pour punir les prêtres dissidents, qu'on découvrit de véritables conspirations de leur part; ils recommandaient de ne pas violer la loi, même contre ses ennemis, de peur qu'une fois engagée dans cette carrière on ne s'y arrêtât plus, et que la révolution ne se perdît comme l'ancien régime par ses injustices. Mais l'assemblée, qui croyait le salut de l'État plus important que l'observation stricte de la loi, qui voyait des périls dans l'hésitation, et qui était d'ailleurs travaillée des passions qui entraînent aux démarches expéditives, ne fut pas arrêtée par ces considérations. Le 30 octobre, elle adopta encore, du consentement commun, un décret relatif au frère aîné du roi, Louis Stanislas Xavier. Ce prince fut requis, aux termes de la constitution, de rentrer en France dans deux mois; sinon, à l'expiration de ce délai, il était déchu de ses droits à la régence. Mais l'accord cessa quant aux décrets contre les émigrés et contre les prêtres. Le 9 du mois de novembre, l'assemblée décida que les Français rassemblés au-delà des frontières étaient suspects de conjuration contre la patrie; que si au 1. janvier 1792 ils étaient encore en état de rassemblement, ils seraient traités en conspirateurs, deviendraient punissables de mort, et qu'après leur condamnation par contumace, les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation, „sans préjudice toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créanciers légitimes.“ Le 29 du même mois, elle prit une décision à peu près semblable sur les ecclésiastiques réfractaires: ceux-ci furent tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de leurs pensions et d'être suspects de révolte contre la loi. S'ils le refusaient de nouveau, ils devaient être surveillés étroitement; s'il survenait des troubles religieux dans leurs communes, ils devaient être traduits au chef-lieu du département, et s'ils y avaient pris part en prêchant la désobéissance, ils étaient passibles d'une détention.

Le roi sanctionna le premier décret concernant son frère; il mit son *veto* sur les deux autres. Il avait désavoué l'émigration peu de temps auparavant par des démarches pu-

bliques, et il avait écrit aux princes émigrés pour les rappeler dans le royaume. Il les y avait invités, au nom de la tranquillité de la France, de l'attachement et de l'obéissance qu'ils lui devaient comme à leur frère et comme à leur roi. Il leur disait en finissant cette lettre: „Je vous saurai gré toute ma vie de m'avoir épargné la nécessité d'agir en opposition avec vous, par la résolution invariable où je suis de maintenir ce que j'ai annoncé.“ Ses sages invitations n'avaient été suivies d'aucun résultat; mais Louis XVI, tout en condamnant la conduite des émigrés, ne voulut pas donner son adhésion aux mesures prises contre eux. Il fut soutenu dans son refus de sanction par les constitutionnels et par le directoire du département. Cet appui ne lui fut pas inutile dans le moment où il paraissait, aux yeux du peuple, complice de l'émigration, où il excitait le mécontentement des Girondins, et se séparait de l'assemblée. Il aurait dû s'unir étroitement à eux, puisqu'il invoquait la constitution contre les émigrés dans ses lettres, et contre les révolutionnaires par l'usage de sa prérogative. Sa position ne devenait forte qu'en souscrivant de bonne foi à la première révolution, et en faisant sa propre cause de celle de la bourgeoisie.

Mais la cour n'était pas aussi résignée: elle attendait toujours des temps meilleurs, ce qui l'empêchait d'agir d'une manière invariable, et lui faisait porter ses espérances de tous les côtés. Elle continuait d'entretenir des relations avec l'Europe, disposée dans certains moments à accepter l'intervention étrangère; elle intriguait avec les ministres contre le parti populaire, et se servait des Feuillants, quoique avec beaucoup de défiance, contre les Girondins. Ses principales ressources, à cette époque, étaient dans les petites menées de Bertrand de Molleville, qui dirigeait le conseil, qui avait établi un *club français* dont il soldait les membres, qui achetait les applaudissements des tribunes de l'assemblée, qui espérait, par cette contrefaçon de la révolution, vaincre la révolution véritable, et dont le but était de jouer les partis, et d'annuler les effets de la constitution en l'observant littéralement.

Avec ce système de conduite, la cour eut même l'imprudence d'affaiblir les constitutionnels, qu'elle aurait dû renforcer; elle favorisa, à leurs dépens, la nomination de Pétion à la mairie. Par suite du désintéressement dont avait

été saisie la précédente assemblée, tous ceux qui avaient exercé sous elle des emplois populaires s'en défirent successivement. La Fayette avait déposé, le 8 octobre, le commandement de la garde nationale, et Bailly venait de renoncer à la mairie. Le parti constitutionnel proposait La Fayette pour le remplacer dans ce premier poste de l'État, qui, en permettant d'exciter ou de prévenir les insurrections, donnait Paris à ceux qui l'occupaient. Jusque là il avait appartenu aux constitutionnels, qui, par ce moyen, avaient réprimé le mouvement du Champ-de-Mars. Ils avaient perdu la direction de l'assemblée, le commandement de la garde nationale; ils perdirent encore la municipalité. La cour porta sur Pétion, candidat des Girondins, toutes les voix dont elle disposait. „M. de La Fayette,“ disait la reine à Bertrand de Molleville, „ne veut être maire de Paris que pour être bientôt après maire du palais. Pétion est jacobin, républicain, mais c'est un sot incapable d'être jamais un chef de parti.“ Pétion fut élu maire le 14 novembre, à la majorité de 6,708 voix sur 10,632 votants.

Les Girondins, en faveur desquels cette nomination devint décisive, ne se bornèrent point à l'acquisition de la mairie. La France ne pouvait pas demeurer plus long-temps dans cet état dangereux et provisoire; les décrets qui justement ou non devaient pourvoir à la défense de la révolution, et qui avaient été rejetés par le roi, n'étaient remplacés par aucune mesure du gouvernement; le ministère montrait une mauvaise volonté ou une incurie évidente. Aussi les Girondins accusèrent le ministre des relations extérieures, Delessart, de compromettre l'honneur et la sûreté de la nation par le ton de ses négociations avec les puissances étrangères, par ses lenteurs et son impéritie; ils poursuivirent vivement aussi le ministre de la guerre, Du Portail, et celui de la marine, Bertrand de Molleville, comme ne mettant en défense ni les frontières, ni les côtés. La conduite des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Spire, qui favorisaient les attroupements militaires des émigrés, excitait surtout une profonde indignation nationale. Le comité diplomatique proposa de déclarer au roi que la nation verrait avec satisfaction qu'il requit les princes limitrophes de disperser dans trois semaines les attroupements, et qu'il rassemblât les forces nécessaires pour les contraindre à respecter le droit des gens. On voulait aussi, par

cette démarche importante, faire prendre à Louis XVI un engagement solennel, et signifier à la diète de Ratisbonne, ainsi qu'à toutes les autres cours de l'Europe, les fermes intentions de la France.

Isnard monta à la tribune pour soutenir ce projet: „Élevons-nous," dit-il, „dans cette circonstance, à toute la hauteur de notre mission; parlons aux ministres, au roi, à l'Europe entière, avec la fermeté qui nous convient. Disons à nos ministres, que jusqu'ici la nation n'est pas très-satisfaite de la conduite de chacun d'eux; que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que, par le mot responsabilité, nous entendons la mort. Disons au roi, que son intérêt est de défendre la constitution; qu'il ne règne que par le peuple et pour le peuple, que la nation est son souverain, et qu'il est sujet à la loi. Disons à l'Europe, que le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau; qu'il n'ira le chercher que couronné des lauriers de la victoire; que, si des cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre à mort contre les rois. Disons-lui que tous les combats que se livreront les peuples par ordre des despotes...." (Et comme on l'interrompait par des applaudissements, il s'écria:) „N'applaudissez pas, n'applaudissez pas; respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté! Disons donc à l'Europe, que tous les combats que se livrent les peuples, par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excités par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurité. Si la clarté du jour vient à paraître, ils jettent leurs armes, s'embrassent, et châtient celui qui les trompait: de même, si au moment où les armées ennemies lutteront avec les nôtres, le jour de la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront à la face des tyrans détrônés, de la terre consolée et du ciel satisfait."

L'assemblée décréta avec transport, et à l'unanimité, la mesure proposée, et envoya, le 29 novembre, un message au roi. Vaublanc fut l'organe de cette députation. „Sire," dit-il à Louis XVI, „à peine l'assemblée nationale a-t-elle porté ses regards sur la situation du royaume, qu'elle s'est aperçue que les troubles qui l'agitent encore ont leur source dans les préparatifs criminels des émigrés français. Leur audace est soutenue par des princes allemands qui mécon-

naissent les traités signés entre eux et la France, et qui affectent d'oublier qu'ils doivent à cet empire le traité de Westphalie, qui garantit leurs droits et leur sûreté. Ces préparatifs hostiles, ces menaces d'invasion, commandent des armements qui absorbent des sommes immenses, que la nation aurait versées avec joie entre les mains de ses créanciers."

"C'est à vous, sire, à les faire cesser; c'est à vous de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français! Dites-leur que partout où l'on souffre des préparatifs contre la France, la France ne peut voir que des ennemis; que nous garderons religieusement le serment de ne faire aucune conquête; que nous leur offrons le bon voisinage, l'amitié inviolable d'un peuple libre et puissant; que nous respecterons leurs lois, leurs usages, leurs constitutions; mais que nous voulons que la nôtre soit respectée! Dites-leur enfin que si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, les Français porteront chez eux, non pas le fer et la flamme, mais la liberté! C'est à eux de calculer quelles peuvent être les suites de ce réveil des nations."

Louis XVI répondit qu'il prendrait en très-grande considération le message de l'assemblée; et, quelques jours après, il vint lui annoncer en personne ses résolutions à cet égard. Elles étaient conformes au vœu général. Le roi dit, au milieu des applaudissements, qu'il ferait déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que si, avant le 15 janvier, tous attroupements et toutes dispositions hostiles de la part des Français réfugiés ne cessaient point dans leurs États, il ne verrait plus en eux que des ennemis. Il ajouta qu'il écrirait à l'empereur, afin de l'engager, comme chef de l'empire, à interposer son autorité pour éloigner les malheurs qu'entraînerait une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. "Si ces déclarations ne sont pas écoutées, alors, Messieurs, dit-il, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre; la guerre, qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes ne fait jamais sans nécessité, mais qu'une nation généreuse et libre sait entreprendre lorsque sa propre sûreté, lorsque son honneur, le commandent!"

Les démarches du roi auprès des princes de l'empire furent appuyées de préparatifs militaires. Le 6 décembre, un nouveau ministre de la guerre remplaça Du Portail.

Narbonne, choisi parmi les Feuillants, jeune, actif, ambitieux de se signaler par le triomphe de son parti et la défense de la révolution, se rendit sur-le-champ aux frontières. Cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition; l'assemblée vota, dans ce but, vingt millions de fonds extraordinaires; on forma trois armées, sous le commandement de Rochambeau, de Luckner et de La Fayette; enfin on décréta d'accusation *Monsieur*, le comte d'Artois, le prince de Condé, „comme prévenus d'attentats et de conspiration contre la sûreté générale de l'État et de la constitution.“ Leurs biens furent séquestrés; et le terme fixé précédemment à *Monsieur* pour rentrer dans le royaume étant expiré, il fut déchu de son droit à la régence.

L'électeur de Trèves s'engagea à dissiper les rassemblements, et à ne plus les permettre désormais. Tout se réduisit néanmoins à un simulacre de licenciement. L'Autriche donna l'ordre au maréchal de Bender de défendre l'électeur s'il était attaqué, et elle ratifia les conclusions de la diète de Ratisbonne. Celle-ci exigea la réintégration des *princes possédés*; elle ne voulut point qu'on les indemnît en argent de la perte de leurs droits, et elle ne laissa à la France que le rétablissement de la féodalité en Alsace, ou la guerre. Ces deux démarches du cabinet de Vienne étaient d'une nature peu pacifique. Ses troupes marchaient sur nos frontières, et prouvaient encore mieux qu'il ne fallait pas se fier à son inaction. Cinquante mille hommes se trouvaient dans les Pays-Bas; six mille étaient postés dans le Brisgaw; il en faisait venir trente mille de Bohême. Cette formidable armée d'observation pouvait, d'un moment à l'autre, devenir une armée d'attaque.

L'assemblée sentait qu'il était urgent de faire décider l'empereur. Elle considérait les électeurs comme ses prête-noms, et les émigrés comme ses instruments; car le prince de Kaunitz reconnaissait pour légitime „la ligue des souverains réunis pour la sûreté et l'honneur des couronnes.“ Les Girondins voulurent donc prévenir ce dangereux adversaire, pour ne pas lui donner le temps de se préparer. Ils exigèrent qu'il s'expliquât avant le 10 février, d'une manière claire et précise, sur ses véritables dispositions à l'égard de la France. Ils poursuivirent en même temps des ministres sur lesquels on ne pouvait pas compter en cas de guerre. L'incapacité de Delessart et les intrigues de Molleville pré-

taient surtout aux attaques; Narbonne était le seul qu'ils épargnassent. Ils furent secondés par les divisions du conseil, qui était moitié aristocrate par Bertrand de Molleville, Delessart, etc., et moitié constitutionnel par Narbonne, et le ministre de l'intérieur Cahier de Gerville. Des hommes aussi opposés d'intentions et de moyens ne pouvaient guère s'entendre; Bertrand de Molleville eut de vives contestations avec Narbonne, qui voulait faire adopter à ses collègues une conduite franche, décidée, et donner l'assemblée pour point d'appui au trône. Narbonne succomba dans cette lutte, et son renvoi entraîna la désorganisation de ce ministère. Les Girondins accusèrent Bertrand de Molleville et Delessart: le premier eut l'adresse de se justifier; mais le second fut traduit devant la haute cour d'Orléans.

Le roi, intimidé par le déchaînement de l'assemblée contre les membres de son conseil, et surtout par le décret d'accusation contre Delessart, n'eut pas d'autre ressource que de choisir ses nouveaux ministres dans le parti victorieux. Une alliance avec les dominateurs actuels de la révolution pouvait seule sauver la liberté et le trône. Elle rétablissait l'accord entre l'assemblée, le pouvoir et la municipalité; et si cette union s'était maintenue, les Girondins auraient fait avec la cour ce qu'après la rupture ils ne crurent pouvoir faire que sans elle. Les membres du ministère furent Lacoste à la marine, Clavière aux finances, Duranthon à la justice; de Grave, bientôt remplacé par Servan, à la guerre; Dumouriez aux relations extérieures, et Roland à l'intérieur. Ces deux derniers étaient les deux hommes les plus remarquables et les plus importants du conseil.

Dumouriez était âgé de quarante-sept ans lorsque la révolution commença; il avait jusque là vécu dans l'intrigue, et il s'en souvint trop à une époque où il ne fallait employer les petits moyens que pour aider les grands, et non pour les suppléer. La première partie de sa vie politique se passa à chercher par qui il pourrait parvenir, et la seconde, par qui il pourrait se conserver. Courtisan avant 1789, constitutionnel sous la première assemblée, girondin sous la seconde, jacobin sous la république, c'était éminemment un personnage de position. Mais il avait toutes les ressources des grands hommes: un caractère entreprenant, une activité infatigable, un coup d'œil prompt, sûr, étendu; une impétuosité d'action et une confiance dans le succès ex-

traordinaire; et, en outre, il était ouvert, facile, spirituel, hardi, propre aux factions et aux armes, plein d'expédients, étonnant d'à-propos, et, dans une position, sachant s'y soumettre pour la changer. Il est vrai que ses grandes qualités se trouvaient affaiblies par des défauts. Il était hasardeux, léger, et d'une grande inconstance de pensées et de moyens, à cause de son besoin continuel d'action et d'intrigue. Mais le grand défaut de Dumouriez était l'absence de toute conviction politique. En liberté, comme en puissance, on ne fait rien dans un temps de révolution, si l'on n'est pas l'homme d'un parti, et lorsqu'on est ambitieux, si l'on ne voit pas plus loin que son but, et si l'on ne veut pas plus fort que les siens. C'est ainsi que fit Cromwell, et qu'a fait Bonaparte; tandis que Dumouriez, après avoir été l'employé des partis, crut pouvoir les vaincre tous avec des intrigues. Il lui manquait la passion de son temps: c'est ce qui complète un homme et seul peut le rendre dominateur.

Roland était l'opposé de Dumouriez: c'était un caractère que la liberté trouvait tout fait, comme si elle l'avait formé elle-même. Roland avait des manières simples, des mœurs austères, des opinions éprouvées; il aimait la liberté avec enthousiasme, et il était capable de lui consacrer avec désintéressement sa vie entière, ou de périr pour elle sans ostentation et sans regret. Homme digne d'être né dans une république, mais déplacé dans une révolution, et peu propre aux troubles et aux luttes des partis; ses talents n'étaient pas supérieurs, son caractère était un peu roide; il ne savait ni connaître ni manier les hommes; et, quoiqu'il fût laborieux, éclairé, actif, il eût peu marqué sans sa femme. Tout ce qui lui manquait, elle l'avait pour lui; force, habileté, élévation, prévoyance. Madame Roland fut l'âme de la Gironde: c'est autour d'elle que se réunissaient ces hommes brillants et courageux, pour s'entretenir des besoins et des dangers de la patrie; c'est elle qui excitait ceux qu'elle savait propres à l'action, et poussait à la tribune ceux qu'elle savait éloquents.

La cour nomma ce ministère, qui fut composé dans le mois de mars, *le ministère sans-culotte*. La première fois que Roland se présenta au château, avec des cordons aux souliers et en chapeau rond, contre les règles de l'étiquette, le maître des cérémonies refusa de l'admettre. Mais, forcé de le laisser entrer, il s'adressa à Dumouriez, en montrant

Roland: „Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers!“ — „Ah! monsieur, tout est perdu!“ répliqua Dumouriez avec le plus grand sang-froid. Telles étaient encore les préoccupations de la cour! La première mesure du nouveau ministre fut la guerre. La position de la France devenait de plus en plus dangereuse, et il y avait tout à craindre des mauvaises volontés de l'Europe. Léopold était mort, et cet événement était propre à accélérer les déterminations du cabinet de Vienne. Son jeune successeur, François II, devait être moins pacifique ou moins prudent que lui. D'ailleurs, l'Autriche réunissait ses troupes, traçait des camps, désignait des généraux; elle avait violé le territoire de Bâle, et placé une garnison dans le Pays de Porrentruy, pour se ménager une entrée dans le département du Doubs. Il ne restait donc aucun doute sur ses projets. Les attroupements de Coblenz avaient recommencé en plus grand nombre; le cabinet de Vienne n'avait momentanément dispersé les émigrés réunis dans les provinces belgiques, que pour prévenir l'invasion de ce pays, qu'il n'était pas encore prêt à repousser: mais il n'avait voulu que sauver les apparences, et il souffrait à Bruxelles un état-major d'officiers généraux en uniforme et avec la cocarde blanche. Enfin, les réponses du prince de Kaunitz aux explications demandées n'étaient nullement satisfaisantes. Il refusait même de traiter directement, et le baron de Cobenzel avait été chargé de répondre que l'Autriche ne se départirait pas des conditions imposées. Le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale du 23 juin; la restitution de ses biens au clergé; des terres de l'Alsace, avec tous leurs droits, aux princes allemands; d'Avignon et du comtat Venaissin au pape: tel était l'*ultimatum* de l'Autriche. Ainsi tout accord cessait d'être possible; il ne fallait plus compter sur le maintien de la paix. La France était menacée de sort que venait de subir la Hollande, et peut-être de celui de la Pologne: toute la question se réduisait à attendre ou à devancer la guerre, à profiter de l'enthousiasme du peuple, ou à le laisser refroidir. Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.

Louis XVI se présenta, le 20 avril, à l'assemblée, accompagné de tous ses ministres. „Je viens, messieurs,“ dit-il, „au milieu de l'assemblée nationale pour un des ob-

jets les plus importants qui doivent occuper l'attention des représentants de la nation. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique." Dumouriez prit alors la parole: il exposa les griefs que la France avait contre la maison d'Autriche; le but des conférences de Mantoue, de Reichenbach et de Pilnitz; la coalition qu'elle avait formée contre la révolution française; ses armements devenus plus considérables; la protection ouverte qu'elle accordait aux corps d'émigrés; le ton impérieux et les lenteurs affectées de ses négociations; enfin, les conditions intolérables de son *ultimatum*; et, après une longue série de considérants, motivés sur la conduite hostile du roi de Hongrie et de Bohême (François II n'avait pas encore été élu empereur), sur les circonstances majeures où la nation se trouvait, sur son vœu bien prononcé de ne souffrir aucun outrage ni aucune atteinte à ses droits, sur l'honneur et la bonne foi de Louis XVI, qui était dépositaire de la dignité et de la sûreté de la France, il concluait à la guerre contre l'Autriche. Louis XVI dit alors, d'une voix un peu altérée: "Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime des membres de mon conseil; je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'assemblée nationale, et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de citoyens des diverses parties du royaume; tous préfèrent la guerre à voir plus long-temps la dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée. J'avais dû préalablement épuiser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer à l'assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême." Quelques applaudissements furent donnés aux paroles du roi; mais la solennité de la circonstance et la grandeur de la décision avaient pénétré tout le monde d'une émotion concentrée et silencieuse. Dès que le roi fut sorti, l'assemblée indiqua, pour le soir, une séance extraordinaire, dans laquelle la guerre fut décidée à la presque unanimité. Ainsi fut entreprise, avec la principale des puissances confédérées, cette guerre qui s'est prolongée un quart de siècle, qui a affermi la révolution victorieuse, et qui a changé la face même de l'Europe.

La France entière en reçut l'annonce avec joie. La guerre communiqua un nouveau mouvement au peuple, déjà si agité. Les districts, les municipalités, les sociétés populaires, écrivirent des adresses, on leva des hommes, on fit des dons volontaires, on forgea des piques, et la nation sembla se lever pour attendre l'Europe, ou pour l'envahir. Mais l'enthousiasme, qui en fin de compte donne la victoire, ne supplée pas d'abord à l'organisation. Aussi n'y avait-il, à l'ouverture de la campagne, que les troupes régulières sur lesquelles ont pût compter, en attendant que les nouvelles levées se formassent. Voici quel était, à cet égard, l'état de nos forces. La vaste frontière depuis Dunkerque jusq'à Huningue était divisée en trois grands commandements. Sur la gauche, de Dunkerque à Philippeville, l'armée du Nord, forte d'environ quarante mille hommes et huit mille chevaux, était sous les ordres du maréchal de Rochambeau. La Fayette commandait l'armée du Centre, composé de quarante-cinq mille hommes, de sept mille chevaux, et placée de Philippeville jusqu'aux lignes de Weissembourg. Enfin, l'armée du Rhin, de trente-cinq mille hommes et huit mille chevaux, avait pour chef le maréchal Luckner, qui occupait depuis les lignes de Weissembourg jusqu'à Bâle. La frontière des Alpes et des Pyrénées était confiée au général Montesquiou, dont l'armée était peu considérable; mais cette partie de la France n'était pas encore exposée.

Le maréchal de Rochambeau était d'avis de rester sur la défensive et de garder nos frontières. Dumouriez, au contraire, voulait prendre l'initiative des mouvements, comme on avait pris celle de la guerre, afin de profiter de l'avantage d'être prêts les premiers. Il était fort entreprenant; et comme il dirigeait les opérations militaires, quoiqu'il fût ministre des affaires étrangères, il fit adopter son plan. Il consistait dans une rapide invasion de la Belgique. Cette province avait tenté, en 1790, de se soustraire au joug autrichien, et, après avoir été un moment victorieuse, elle avait été soumise par des forces supérieures. Dumouriez supposait que les patriotes brabançons favoriseraient l'attaque des Français, comme un moyen d'affranchissement pour eux. Il combina une triple invasion dans ce but. Les deux généraux Théobald Dillon et Biron, qui commandaient en Flandre sous Rochambeau, reçurent l'ordre de se porter,

l'un, avec quatre mille hommes, de Lille sur Tournai; l'autre, avec dix mille, de Valenciennes sur Mons. En même temps La Fayette, avec une partie de son armée, partit de Metz, et se dirigea sur Namur à marches forcées, par Ste-nai, Sedan, Mézières et Givet. Mais ce plan supposait aux soldats une habitude qu'ils n'avaient point encore, et il exigeait un concert bien difficile de la part des chefs. D'ailleurs, les colonnes d'invasion n'étaient pas assez fortes pour une pareille entreprise. A peine Théobald Dillon eut-il dépassé la frontière et rencontré l'ennemi, le 28 avril, qu'une terreur panique s'empara de ses troupes. On cria dans les rangs, *Sauve qui peut!* et il fut entraîné par les siens, qui le massacrèrent. La même chose eut lieu, et avec les mêmes circonstances, dans le corps de Biron, qui fut également obligé de se retirer en désordre sur ses anciennes positions. Cette fuite subite et commune aux deux colonnes doit être attribuée ou à la crainte de l'ennemi de la part de troupes qui n'avaient pas encore vu le feu, ou à la défiance qu'inspiraient les chefs, ou à des malveillants qui criaient à la trahison.

La Fayette, en arrivant à Bouvines, après avoir fait cinquante lieues en quelques jours et par de mauvais chemins, apprit les désastres de Valenciennes et de Lille; il vit que le but de l'invasion était manqué; et il pensa avec raison qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'opérer la retraite. Rochambeau se plaignait „de la précipitation et du décousu“ des mesures qui lui avaient été prescrites de la manière la plus absolue. Comme „il ne voulait pas rester une pièce passive, obligé de jouer au gré des ministres une partie dont il devait avoir la conduite,“ il donna sa démission. Depuis ce moment, notre armée reprit la défensive. La frontière ne fut plus divisée qu'en deux commandements généraux, dont l'un, confié à La Fayette, s'étendit de la mer à Longwy, et dont l'autre, de la Moselle au Jura, appartint à Luckner. La Fayette mit la gauche de son armée sous les ordres d'Arthur Dillon, et toucha par sa droite à Luckner, qui eut Biron pour lieutenant sur le Rhin. C'est dans cet état qu'on attendit les coalisés.

Cependant les premiers échecs augmentèrent la désunion des Feuillants et des Girondins. Les généraux en attribuaient la cause au plan de Dumouriez. Le ministère la rejetait sur la manière dont l'avaient exécuté les généraux,

qui tous, placés par Narbonne, étaient du parti constitutionnel. Les Jacobins accusaient, d'autre part, les contre-révolutionnaires d'avoir occasionné la déroute par des cris de „sauve qui peut!“ Leur joie, qu'ils ne cachaient pas, leur espérance de voir bientôt les confédérés à Paris, les émigrés de retour et l'ancien régime rétabli, confirmaient les soupçons. On crut que la cour, qui avait porté la garde soldée du roi de dix-huit cents hommes à six mille, et qui l'avait composée de contre-révolutionnaires choisis, était d'accord avec la coalition. On dénonça, sous le nom de *comité autrichien*, un comité secret, dont on ne put pas prouver l'existence. La défiance était à son comble.

L'assemblée prit sur-le-champ des mesures de parti: elle entra dans la carrière de la guerre, et dès lors elle était condamnée à régler sa conduite beaucoup moins d'après la justice que d'après le salut public. Elle se mit en permanence; elle licencia la garde soldée du roi; le redoublement des troubles religieux lui fit porter un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, afin de n'avoir pas en même temps à combattre une coalition et à apaiser des révoltes. Pour réparer les dernières défaites et avoir près de la capitale une armée de réserve, elle adopta, le 8 juin, sur la proposition du ministre de la guerre Servan, la formation sous Paris d'un camp de vingt mille hommes tirés des départements. Elle chercha également à exalter les esprits par des fêtes révolutionnaires, et elle commença à enrôler la multitude par un armement de piques, pensant que ce n'était pas trop de toutes les assistances dans un aussi grand danger.

Toutes ces mesures ne furent pas adoptées sans l'opposition des constitutionnels. Ils combattirent l'établissement du camp de vingt mille hommes, qu'ils considérèrent comme une armée de parti, appelée contre la garde nationale et contre le trône. L'état-major de celle-ci protesta, et la re-composition de ce corps fut aussitôt opérée au profit du parti dominant. On fit entrer dans la nouvelle garde nationale des compagnies armées de piques. Les constitutionnels furent encore plus mécontents de cette mesure, qui introduisait la classe inférieure dans leurs rangs, et qui leur paraissait avoir pour but d'annuler la bourgeoisie par la populace. Enfin ils condamnaient d'une manière ouverte

le bannissement des prêtres, qui n'était, selon eux, qu'un décret de proscription.

Louis XVI était depuis quelque temps plus froid avec ses ministres, qui se montraient aussi plus exigeants à son égard. Ils le pressaient d'admettre auprès de sa personne des prêtres assermentés, afin de donner un exemple en faveur de la religion constitutionnelle et d'enlever un prétexte aux troubles; il s'y refusait avec constance, décidé à ne plus faire aucune concession religieuse. Les derniers décrets furent le terme de son union avec la Gironde; il resta plusieurs jours sans en parler et sans faire connaître sa décision à cet égard. C'est alors que Roland lui écrivit sa fameuse lettre sur ses devoirs constitutionnels, et le pressa, pour calmer les esprits et pour affermir son autorité, de se faire franchement le roi de la révolution. Cette lettre aigrit davantage Louis XVI, déjà résolu à rompre avec les Girondins. Il était soutenu par Dumouriez, qui abandonnait son parti, et qui avait formé, avec Duranthon et Lacoste, une scission dans le ministère contre Roland, Servan et Clavière. Mais, en ambitieux habile, Dumouriez conseillait à Louis XVI de renvoyer les ministres dont il avait à se plaindre, et de sanctionner en même temps les décrets pour se populariser. Il lui présentait celui contre les prêtres comme une mesure de précaution en leur faveur, l'exil devant les enlever à une proscription peut-être plus déplorable; il s'engageait à prévenir les suites révolutionnaires du camp des vingt mille hommes, en en faisant partir les bataillons pour l'armée au fur et à mesure de leur arrivée. A ces conditions, Dumouriez se chargeait du ministère de la guerre, et soutenait le choc de son propre parti; mais Louis XVI renvoya les ministres le 13 juin, rejeta les décrets le 29, et Dumouriez partit pour l'armée, après s'être rendu suspect. L'assemblée déclara que Roland, Servan et Clavière emportaient les regrets de la nation.

Le roi choisit ses nouveaux ministres parmi les Feuillants. Scipion Chambonnas eut les affaires étrangères; Terrier-Monteil, l'intérieur; Beaulieu, les finances; Lajarre, la guerre; Lacoste et Duranthon restèrent momentanément à la justice et à la marine. Tous ces hommes étaient sans nom, sans crédit, et leur parti lui-même approchait du terme de son existence. La situation constitutionnelle, pendant laquelle il devait dominer, se changeait de plus en plus en

situation révolutionnaire. Comment un parti légal et modéré aurait-il pu se maintenir entre deux partis extrêmes et belligérants, dont l'un s'avancait du dehors pour détruire la révolution, et dont l'autre voulait à tout prix la défendre? Les Feuillants devenaient de trop dans cet état de choses. Le roi, qui sentait leur faiblesse, parut ne plus compter alors que sur l'Europe, et il envoya Mallet-Dupan, avec une mission secrète, auprès des coalisés.

Cependant tous ceux qui avaient été dépassés par le flot populaire, et qui appartenaient au premier temps de la révolution, se réunirent pour seconder ce léger mouvement rétrograde. Les *monarchiens*, à la tête desquels se trouvaient Lally-Tollendal et Malouet, deux des principaux membres du parti Mounier et Necker; les Feuillants, qui étaient dirigés par l'ancien triumvirat Duport, Lameth et Barnave; enfin La Fayette, qui avait une immense réputation constitutionnelle, essayèrent de réprimer les clubs, de raffermir l'ordre légal et le pouvoir du roi. Les Jacobins remuaient beaucoup à cette époque; leur influence devenait énorme: ils tenaient la tête du parti de la multitude. Il aurait fallu leur opposer, pour les contenir, l'ancien parti de la bourgeoisie; mais il était désorganisé, et sa puissance déclinait chaque jour. Ce fut pour le relever que La Fayette écrivit, le 16 juin, du camp de Maubeuge, une lettre à l'assemblée, dans laquelle il dénonçait la faction jacobine; il demandait la fin du règne des clubs, l'indépendance et l'affermissement du trône constitutionnel, et il pressait l'assemblée, en son nom, au nom de son armée, au nom de tous les amis de la liberté, de ne prendre pour le salut public que des mesures avouées par la loi. Cette lettre excita de vives contestations entre le côté gauche et le côté droit de l'assemblée. Quoiqu'elle n'eût que des motifs purs et désintéressés, elle parut, de la part d'un jeune général, à la tête de son armée, une démarche à la Cromwell, et dès ce moment la réputation de La Fayette, jusque là ménagée par ses adversaires, commença à être attaquée. Du reste, à ne considérer cette démarche que sous son rapport politique, elle était imprudente. La Gironde, repoussée du ministère, arrêté dans ses mesures de salut public, n'avait pas besoin d'être excitée davantage, et il ne fallait pas non plus que La Fayette, dans l'intérêt même de son parti, usât son ascendant à pure perte.

La Gironde songea, pour sa sûreté et celle de la révolution, à reconquérir la puissance, sans sortir cependant encore des moyens constitutionnels. Son but ne fut point, comme plus tard, de détrôner le roi, mais de le ramener au milieu d'elle. Pour cela elle recourut aux pétitions impérieuses de la multitude. Depuis la déclaration de guerre, des pétitionnaires s'étaient présentés en armes à la barre de l'assemblée nationale, s'étaient offerts pour la défense de la patrie, et avaient obtenu la permission de défiler tout armés à travers la salle des séances. Cette condescendance était condamnable, et rendait illusoires toutes les lois contre les attroupements; mais on se trouvait, de part et d'autre, placé dans une situation extraordinaire, et chacun se servait d'un moyen illégal: la cour, de l'Europe; la Gironde, du peuple. Celui-ci était dans une très-grande agitation. Les meneurs des faubourgs, au nombre desquels étaient le député Chabot, Santerre, le boucher Legendre, Gonchon, le marquis de Saint-Hurugues, le préparèrent, pendant plusieurs jours, à un acte révolutionnaire semblable à celui qui n'avait pas réussi au Champ-de-Mars. Le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume, approchait. Sous le prétexte de célébrer, par une fête civique, cette mémorable journée, et de planter un mai en l'honneur de la liberté, un rassemblement d'environ huit mille hommes armés partit, le 20 juin, des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et se dirigea vers l'assemblée.

Le procureur-syndic, Rœderer, vint le dénoncer à l'assemblée, et pendant ce temps les insurgés arrivèrent aux portes de la salle. Leurs chefs demandèrent à présenter une pétition et à défiler devant l'assemblée. De violents débats s'élevèrent entre la droite, qui ne voulait pas recevoir des pétitionnaires armés, et la gauche, qui se fondant sur quelques usages, était d'avis de les admettre. Vergniaud déclara que l'assemblée blessait tous les principes en admettant dans son sein des rassemblements armés; mais s'expliquant sur les circonstances actuelles, il déclara aussi qu'il était impossible de refuser à celui qui se présentait, une permission accordée à tant d'autres. Il était difficile de ne pas se rendre aux désirs d'une multitude exaltée, immense, et secondée par la majorité des représentants. Le rassemblement se pressait déjà dans les corridors, lorsque l'assemblée décida que les pétitionnaires seraient admis à la barre.

La députation fut introduite. Son orateur s'exprima dans un langage menaçant. Il dit que le peuple était debout; qu'il était prêt à se servir de grands moyens, des moyens renfermés dans la déclaration des droits, *résistance à l'oppression*; que les dissidents de l'assemblée, s'il y en avait, „purgeassent la terre de la liberté,“ et se rendissent à Coblenz; et puis, venant au véritable objet de cette pétition insurrectionnelle: „Le pouvoir exécutif,“ ajouta-t-il, „n'est point d'accord avec vous; nous n'en voulons d'autre preuve que le renvoi des ministres patriotes. C'est donc ainsi que le bonheur d'un peuple libre dépendra du caprice d'un roi! Mais ce roi doit-il avoir d'autre volonté que celle de la loi? Le peuple le veut ainsi, et sa tête vaut bien celle des despotes couronnés. Cette tête est l'arbre généalogique de la nation, et devant ce chêne robuste le faible roseau doit plier! Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause: si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!“

L'assemblée répondit aux pétitionnaires qu'elle prendrait leur demande en considération; elle les invita ensuite au respect pour la loi et pour les autorités constituées, et leur permit de défilier dans son sein. Ce cortège, composé alors d'environ trente mille personnes, mêlé de femmes, d'enfants, de gardes nationaux, d'hommes à piques, et du milieu duquel s'élevaient des bannières et des signes tout-à-fait révolutionnaires, traversa la salle en chantant le fameux refrain: *Ça ira*, et en criant: „Vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas le veto!“ Il était conduit par Santerre et par le marquis de Saint-Huruges. En sortant des assemblée, il se dirigea vers le château, avec les pétitionnaires en tête.

Les portes extérieures en furent ouvertes par l'ordre du roi; la multitude se précipita alors dans l'intérieur. Elle monta dans les appartements; et, tandis qu'elle en ébranlait les portes à coups de hache, Louis XVI ordonna de les ouvrir, et se présenta à elle à peine accompagné de quelques personnes. Le flot populaire s'arrêta un moment devant lui; mais ceux qui étaient dehors, et qui ne pouvaient pas être contenus par la présence du roi, avançaient toujours. On fit prudemment placer Louis XVI dans l'embrasure d'une fenêtre. Jamais il ne montra plus de courage que dans cette déplorable journée. Entouré de gardes na-

tionaux, qui faisaient barrière contre la multitude, assis sur une chaise, qu'on avait élevée sur une table, afin qu'il pût respirer un peu plus à l'aise et être vu du peuple, il garda une contenance calme et ferme. Il répondit constamment à ceux qui demandaient à grands cris la sanction des décrets : "Ce n'est ni la forme, ni le moment de l'obtenir de moi." Ayant le courage de refuser ce qui était l'objet essentiel de ce mouvement, il ne crut pas devoir repousser un signe vain pour lui, et qui, aux yeux de la multitude, était celui de la liberté : il mit sur sa tête un bonnet rouge, qui lui fut présenté au bout d'une pique. La multitude fut très-satisfaite de cette condescendance. Peu d'instant après, elle le couvrit d'applaudissements, lorsque, étouffant de chaud et de soif, il but sans hésiter dans un verre que lui présentait un ouvrier à moitié ivre. Cependant Vergniaud, Isnard, et quelques députés de la Gironde, étaient accourus pour protéger le roi, pour parler au peuple, et mettre un terme à ces indignes scènes. L'assemblée, qui avait depuis peu levé sa séance, se réunit à la hâte, effrayée de cette irruption, et envoya plusieurs députations successives auprès de Louis XVI pour lui servir de sauvegarde. Enfin, le maire Pétion arriva lui-même; il monta sur une chaise, harangua le peuple, l'invita à se retirer sans tumulte, et le peuple obéit. Ces singuliers insurgés, qui n'avaient pour but que d'obtenir des décrets et des ministres, s'écoulèrent sans avoir outre-passé leur mandat, mais sans l'avoir rempli.

La journée du 20 juin excita un soulèvement de l'opinion constitutionnelle contre ses auteurs. La violation du domicile royal, les outrages faits à Louis XVI, l'illégalité d'une pétition présentée au milieu des violences de la multitude et de l'appareil des armes, furent vivement reprochés au parti populaire. Celui-ci se vit réduit un moment à la défensive : outre qu'il était coupable d'une émeute, il avait essuyé un véritable échec. Les constitutionnels reprirent le ton et la supériorité d'un parti offensé et dominant; mais cela dura peu, car ils ne furent point secondés par la cour. La garde nationale offrit à Louis XVI de se tenir réunie autour de sa personne; le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui commandait à Rouen, voulut l'emmener au milieu de ses troupes, qui lui étaient dévouées. La Fayette lui proposa de le conduire à Compiègne, et de le mettre à la tête de son armée; mais Louis XVI refusa

toutes ces offres. Il pensa que les agitateurs seraient dégoûtés du mauvais succès de leur dernière tentative; et, comme il espérait sa délivrance de la part des puissances coalisées, plus animées par suite des événements du 20 juin, il ne voulut pas se servir des constitutionnels, parce qu'il aurait fallu traiter avec eux.

Cependant La Fayette vint tenter un dernier effort en faveur de la monarchie légale. Après avoir pourvu au commandement de son armée et recueilli des adresses contre les derniers événements, il partit pour Paris, et se présenta, le 28 juin, sans être attendu, à la barre de l'assemblée. Il demanda, tant en son nom qu'au nom des troupes, le châtimement des attentats du 20 juin, et la destruction de la secte jacobine. Sa démarche excita des sentiments divers dans l'assemblée. Le côté droit l'applaudit beaucoup; mais le côté gauche s'éleva contre sa conduite. Guadet proposa d'examiner s'il n'était pas coupable d'avoir quitté son armée, et d'être venu dicter des lois à l'assemblée. Un reste de respect empêcha celle-ci de suivre l'avis de Guadet; et, après des débats assez tumultueux, elle admit La Fayette aux honneurs de la séance, mais ce fut là tout du côté de l'assemblée. La Fayette se tourna alors vers la garde nationale, qui lui avait été dévouée pendant si long-temps, et il espéra, avec son aide, fermer les clubs, disperser les jacobins, rendre à Louis XVI toute l'autorité que lui conférerait la loi, et raffermir la constitution. Le parti révolutionnaire était dans la stupeur, et redoutait tout de la hardiesse et de la célérité de cet adversaire du Champ-de-Mars. Mais la cour, qui craignait le triomphe des constitutionnels, fit échouer elle-même les projets de La Fayette; il avait indiqué une revue, qu'elle empêcha par son influence sur les chefs des bataillons royalistes. Les grenadiers et les chasseurs, compagnies d'élite mieux disposées encore que les autres, devaient se réunir chez lui, et marcher de là contre les clubs, et il ne se présenta pas trente hommes. Ayant ainsi vainement tenté de rallier à la cause de la constitution et de la défense commune la cour et la garde nationale, se voyant délaissé par tous ceux qu'il venait secourir, La Fayette repartit pour son armée, après avoir perdu ce qui lui restait de popularité et d'influence. Cette tentative fut le dernier signe de vie du parti constitutionnel.

Alors l'assemblée revint naturellement à la situation de

la France, qui n'avait pas changé. La commission extraordinaire des douze présenta, par l'organe de Pastoret, un tableau peu rassurant sur l'état et les divisions des partis. Jean Debry, au nom de la même commission, proposa, pour maintenir dans le calme le peuple, qui était extrêmement agité, d'annoncer que, lorsque la crise deviendrait imminente, l'assemblée le déclarerait par ces mots, *la patrie est en danger*, et qu'alors on prendrait des mesures de salut public. La discussion s'ouvrit sur cette proposition importante. Vergniaud peignit, dans un discours qui ébranla profondément l'assemblée, tous les périls auxquels, dans ce moment, la patrie était exposée. Il dit que c'était *au nom du roi* que les émigrés étaient réunis, que les souverains s'étaient confédérés, que les armées étrangères marchaient sur nos frontières, que les troubles intérieurs avaient lieu. Il l'accusa d'arrêter l'élan national par ses refus, et de livrer ainsi la France à la coalition. Il cita l'article de la constitution par lequel il était déclaré que, „si le roi se mettait à la tête d'une armée et en dirigeait les forces contre la nation, ou s'il ne s'opposait pas par un acte formel à une pareille entreprise qui s'exécuterait en son nom, il serait censé avoir abdiqué la royauté.“ Mettant alors en supposition que Louis XVI s'opposait volontairement aux moyens de défendre la patrie, dans ce cas, disait-il, ne serions-nous pas en droit de lui dire: „O roi! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse des enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver, la constitution que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire, pensez-vous nous abuser par d'hypocrites protestations? pensez-vous nous donner le change sur nos malheurs par l'artifice de vos excuses? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur? était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur, ou notre ruine? vous

fit-elle chef de l'armée pour notre gloire, ou notre honte? vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher... vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour le peuple que vous avez si indignement trahi!"

Dans la position où se trouvait la Gironde, elle ne comptait plus que sur la déchéance du roi. Vergniaud, il est vrai, ne s'exprimait encore que d'une manière hypothétique: mais tout le parti populaire attribuait réellement à Louis XVI les projets qui, dans la bouche de Vergniaud, n'avaient été que des suppositions. Peu de jours après, Brissot s'exprima plus ouvertement: „Le péril où nous sommes," dit-il, „est le plus extraordinaire qu'on ait encore vu dans les siècles passés. La patrie est en danger, non pas qu'elle manque de troupes, non pas que ses troupes soient peu courageuses, ses frontières peu fortifiées, ses ressources peu abondantes... Non. Elle est en danger, parce qu'on a paralysé ses forces. Et qui les paralysait? un seul homme; celui-là même que la constitution a fait son chef, et que des conseillers perfides faisaient son ennemi! On vous dit de craindre les rois de Hongrie et de Prusse... et moi, je dis que la force principale de ces rois est à la cour, et que c'est là qu'il faut les vaincre d'abord. On vous dit de frapper sur des prêtres réfractaires par tout le royaume.... et moi, je dis que frapper sur la cour des Tuileries, c'est frapper ces prêtres d'un seul coup. On vous dit de poursuivre tous les intrigants, tous les factieux, tous les conspirateurs... et moi, je dis que tous disparaissent, si vous frappez sur le cabinet des Tuileries; car ce cabinet est le point où tous les fils aboutissent, où se trament toutes les manœuvres, d'où partent toutes les impulsions! La nation est le jouet de ce cabinet. Voilà le secret de notre position, voilà la source du mal, voilà où il faut porter le remède."

La Gironde préparait ainsi l'assemblée à la question de la déchéance. Mais on termina auparavant la grande question sur les dangers de la patrie. Les trois comités réunis déclarèrent qu'il y avait lieu à prendre des mesures de salut public, et l'assemblée proclama, le 5 juillet, cette formule solennelle: „Citoyens, la patrie est en danger!" Aussitôt

toutes les autorités civiles se placèrent en *surveillance permanente*; tous les citoyens en état de porter les armes, et ayant déjà fait le service des gardes nationales, furent mis en activité; chacun fut tenu de déclarer les armes et les munitions dont il était pourvu; on donna des piques à ceux qu'on ne put pas armer de fusils, on enrôla des bataillons de volontaires sur les places publiques, au milieu desquelles on avait planté des bannières avec ces mots: „Citoyens, la patrie est en danger!“ et l'on forma un camp à Soissons. Toutes ces mesures de défense, devenues indispensables, portèrent au plus haut degré l'exaltation révolutionnaire. On eut lieu de le remarquer à l'anniversaire du 14 juillet, pendant lequel les sentiments de la multitude et des fédérés des départements éclatèrent sans retenue. Pétition y fut l'objet de l'idolâtrie du peuple; il eut tous les honneurs de la fédération. Peu de jours auparavant, il avait été destitué, à cause de sa conduite au 20 juin, par le directoire du département et par le conseil; mais l'assemblée l'avait rétabli dans ses fonctions, et le seul cri proféré le jour de la fédération fut celui de *Pétion ou la mort!* Quelques bataillons de la garde nationale, tels que celui des Filles-Saint-Thomas, montraient encore de l'attachement à la cour; ils devinrent l'objet de la défiance et des ressentiments populaires. On excita dans les Champs-Élysées, entre les grenadiers des Filles-Saint-Thomas et les fédérés de Marseille, une rixe dans laquelle quelques grenadiers furent blessés. La crise devenait chaque jour plus imminente; le parti de la guerre ne pouvait plus souffrir celui de la constitution. Les attaques contre La Fayette se multipliaient; il était poursuivi dans les journaux, dénoncé dans l'assemblée. Enfin les hostilités commencèrent. Le club des Feuillants fut fermé; on cassa les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, qui étaient la force de la bourgeoisie; les soldats de ligne et une partie des Suisses furent éloignés de Paris, et l'on prépara ouvertement la catastrophe du 10 août.

La marche des Prussiens et le fameux manifeste de Brunswick contribuèrent à hâter ce moment. La Prusse s'était réunie à l'Autriche et aux princes d'Allemagne contre la France. Cette coalition, à laquelle se réunissait la cour de Turin, était formidable, quoiqu'elle ne comprit pas toutes les puissances qui d'abord avaient dû se joindre à elle.

La mort de Gustave, désigné d'abord comme chef de l'armée d'invasion, en avait détaché la Suède; le remplacement du ministre Blanca-Florida par le comte d'Aranda, homme prudent et modéré, avait empêché l'Espagne d'y entrer; la Russie et l'Angleterre approuvaient secrètement les attaques de la ligue européenne, sans y coopérer encore. Après les événements militaires dont il a été rendu compte, on s'était observé de part et d'autre, plutôt qu'on ne s'était battu. Pendant ce temps, La Fayette avait donné de bonnes habitudes de discipline et de dévouement à son armée; et Dumouriez, placé sous Luckner au camp de Maulde, avait aguerri les troupes qui lui étaient confiées par de petits engagements et des succès journaliers. Ils avaient ainsi formé le noyau d'une bonne armée, chose d'autant plus nécessaire, qu'on avait besoin d'organisation et de confiance pour repousser l'invasion prochaine des confédérés.

Le duc de Brunswick la dirigeait. Il avait le principal commandement de l'armée ennemie, composé de soixante-dix mille Prussiens et de soixante-huit mille Autrichiens, Hessois ou émigrés. Voici quel était ce plan d'invasion. Le duc de Brunswick devait, avec les Prussiens, passer le Rhin à Coblenz, remonter la rive gauche de la Moselle, attaquer la frontière de France par son point central, le plus accessible, et se diriger sur la capitale par Longwy, Verdun et Châlons. Le prince de Hohenlohe devait opérer sur sa gauche dans la direction de Metz et de Thionville, avec les Hessois et un corps d'émigrés, tandis que le général Clairfait, avec les Autrichiens et un autre corps d'émigrés, culbuterait La Fayette placé devant Sedan et Mézières, traverserait la Meuse, et marcherait par Reims et Soissons sur Paris. Ainsi, du centre et des deux côtés, de la Moselle, du Rhin et des Pays-Bas, on s'avancerait concentriquement sur la capitale. D'autres corps d'armée, postés sur la frontière du Rhin et sur l'extrême frontière du Nord, devaient, en attaquant nos troupes de ces côtés, faciliter l'invasion centrale.

Le 25 juillet, au moment où l'armée s'ébranla et partit de Coblenz, le duc de Brunswick publia un manifeste au nom de l'empereur et du roi de Prusse. Il reprocha „à ceux qui avaient usurpé les rênes de l'administration en France,“ d'y avoir troublé le bon ordre et renversé le gouvernement légitime; d'avoir exercé contre le roi et sa famille des at-

tentats et des violences renouvelés chaque jour; d'avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine; enfin d'avoir comblé la mesure en déclarant une guerre injuste à sa majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces des Pays-Bas. Il déclara que les souverains alliés marchaient pour faire cesser l'anarchie en France, arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, rendre au roi la sûreté et la liberté dont il était privé, et le mettre en état d'exercer son autorité légitime. En conséquence, il rendit responsables les gardes nationales et les autorités, de tous les désordres, jusqu'à l'arrivée des troupes de la coalition. Il les somma de revenir à leur ancienne fidélité. Il dit que les habitants des villes qui „oseraient se défendre“ seraient punis sur-le-champ, comme des rebelles, selon la rigueur de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées; que si la ville de Paris ne mettait pas le roi en pleine liberté, et ne lui rendait pas le respect qui lui était dû, les princes coalisés en rendaient personnellement responsables, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité, de la garde nationale; et que si le château était forcé ou insulté, les princes en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. Il promettait, au contraire, aux habitants de Paris l'emploi des bons offices des princes confédérés auprès de Louis XVI, afin d'obtenir le pardon de leurs torts ou de leurs erreurs, s'ils obéissaient promptement aux ordres de la coalition.

Ce fougueux et impolitique manifeste, qui ne déguisait ni les desseins de l'émigration, ni ceux de l'Europe; qui traitait tout un grand peuple avec un ton de commandement et de mépris vraiment extraordinaire; qui lui annonçait ouvertement toutes les misères d'une invasion, et par-dessus, le despotisme et des vengeances, excita un soulèvement national. Plus que toute autre chose, il hâta la chute du trône, et empêcha les succès de la coalition. Il n'y eut qu'un vœu, qu'un cri de résistance d'un bout de la France à l'autre; et quiconque ne l'eût pas partagé eût été regardé comme coupable d'impiété envers la patrie et la sainte cause de son indépendance. Le parti populaire, placé dans la nécessité de vaincre, ne vit plus alors d'autre moyen

que d'annuler le roi, et, pour l'annuler, que de faire prononcer sa déchéance. Mais, dans ce parti, chacun voulut arriver au but à sa manière: la Gironde, par décret de l'assemblée; les chefs de la multitude, à l'aide de l'insurrection. Danton, Robespierre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Marat, etc., formaient une faction déplacée, à laquelle il fallait une révolution qui la portât du milieu du peuple dans l'assemblée et dans la municipalité. Ils étaient du reste les véritables chefs du nouveau mouvement qui allait se faire, au moyen de la classe inférieure de la société, contre la classe moyenne, à laquelle appartenaient les Girondins par leur position et leurs habitudes. La division commença dès ce jour entre ceux qui ne voulaient supprimer que la cour dans l'ordre des choses actuel, et ceux qui voulaient y introduire la multitude. Ces derniers ne s'accommodaient pas des lenteurs d'une discussion. Agités de toutes les passions révolutionnaires, ils se disposèrent à une attaque par les armes, dont ils firent les préparatifs ouvertement et long-temps à l'avance.

Leur entreprise fut plusieurs fois projetée et suspendue. Le 26 juillet, une insurrection devait éclater; mais elle était mal ourdie, et Pétion l'arrêta. Lorsque les fédérés marseillais arrivèrent pour se rendre au camp de Soissons, les faubourgs devaient aller à leur rencontre, et marcher avec eux à l'improviste contre le château. Cette insurrection manqua encore. Cependant l'arrivée des Marseillais encouragea les agitateurs de la capitale, et il y eut entre ceux-ci et les chefs fédérés des conférences à Charenton pour le renversement du trône. Les sections étaient fort agitées; celle de Mauconseil fut la première à se déclarer en insurrection, et elle le fit notifier à l'assemblée. On discuta la déchéance dans les clubs, et le 3 août, le maire Pétion vint la demander au corps législatif au nom de la commune et des sections. La pétition fut renvoyée à la commission extraordinaire des douze. Le 8, on discuta la mise en accusation de La Fayette. Par un reste de courage, la majorité le soutint vivement, et non sans péril. Il fut absous; mais tous ceux qui avaient voté pour lui furent hués, poursuivis et maltraités par le peuple, au sortir de la séance.

Le lendemain, l'effervescence était extrême. L'assemblée apprit par les lettres d'un grand nombre de députés,

que la veille, à la sortie de la séance, ils avaient été maltraités et menacés de la mort pour avoir voté l'acquittement de La Fayette. Vaublanc annonce qu'un attroupement a investi et fouillé sa maison pour l'y découvrir. Girardin s'écrie : „Point de discussion possible, sans une parfaite liberté d'opinion: je déclare à mes commettants, que je ne puis délibérer, si le corps législatif ne m'assure liberté et sûreté.“ — Vaublanc demande avec instance que l'assemblée prenne les mesures les plus fortes pour que la loi soit respectée. Il demande aussi que les fédérés qui sont défendus par les Girondins, soient renvoyés sans retard à Soissons. Pendant ces débats, le président reçoit un message du ministre de la justice de Joly. Il annonce que le mal est à son comble et que le peuple est provoqué à tous les excès. Il rend compte de ceux commis dans la soirée de la veille, non-seulement contre les députés, mais contre plusieurs autres personnes. — „J'ai dénoncé, dit le ministre, ces attentats au tribunal criminel, mais les lois sont impuissantes; l'honneur, la probité m'obligent de vous déclarer que, sans le secours le plus prompt du corps législatif, le gouvernement ne peut plus encourir de responsabilité.“ Sur ces entrefaites, on vint annoncer que la section des Quinze-Vingts avait déclaré que, si la déchéance n'était pas prononcée le jour même, à minuit on sonnerait le tocsin, on battrait la générale, et on attaquerait le château. Cet arrêté avait été transmis aux quarante-huit sections, et toutes l'avaient approuvé, hors une seule. L'assemblée manda le procureur-syndic du département, qui fit part de sa bonne volonté, mais de son impuissance, et le maire, qui répondit que, dans un moment où les sections avaient repris leur souveraineté, il ne pouvait exercer sur le peuple qu'une influence de persuasion. L'assemblée se sépara sans avoir pris aucune mesure.

Les insurgés fixèrent l'attaque du château au matin du 10 août. Le 8, les Marseillais avaient été transférés de leur caserne de la rue Blanche aux Cordeliers avec leurs armes, leurs canons et leur drapeau. Ils avaient reçu cinq mille cartouches à balle qui leur avaient été distribués par l'ordre des administrateurs de police. Le chef-lieu du soulèvement fut au faubourg Saint-Antoine. Le soir, après une séance très-véhémente, les Jacobins s'y rendirent en cortège: l'insurrection fut alors organisée. On décida de

casser le département; de consigner Pétion, afin de le soustraire aux devoirs de sa place et à toute responsabilité; enfin, de remplacer le conseil général de la commune actuelle par une municipalité insurrectionnelle. Les agitateurs se rendirent en même temps dans les sections des faubourgs et dans les casernes des fédérés marseillais et bretons.

La cour était depuis quelque temps avertie du danger, et elle s'était mise en défense. Peut-être dans ce moment, crut-elle pouvoir non-seulement résister, mais encore se rétablir entièrement. L'intérieur du château était occupé par des Suisses, au nombre de huit ou neuf cents; par les officiers de la garde licenciée et par une troupe de gentilshommes et de royalistes, qui s'étaient présentés armés de sabres, d'épées et de pistolets. Le commandant général de la garde nationale, Mandat, s'était rendu au château avec son état-major, pour le défendre; il avait donné ordre aux bataillons les plus attachés à la constitution de prendre les armes. Les ministres étaient aussi auprès du roi; le syndic du département s'y était transporté le soir même, sur l'ordre du roi qui avait également mandé Pétion pour s'informer de l'état de Paris et pour obtenir l'autorisation de repousser la force par la force.

A minuit, les tocsins sonnent, la générale bat, les insurgés s'attroupent et s'enrégimentent; les membres des sections cassent la municipalité, et nomment un conseil provisoire de la commune, qui se rend à l'Hôtel-de-Ville pour diriger l'insurrection. De leur côté, les bataillons de la garde nationale prennent la route du château, sont placés dans les cours ou aux principaux postes, avec la gendarmerie à cheval; les canonniers occupent les avenues des Tuileries avec leurs pièces, tandis que les Suisses et des volontaires gardent les appartements. La défense est dans le meilleur état.

Cependant quelques députés, éveillés par le tocsin, s'étaient rendus dans la salle du corps législatif, et avaient ouvert la séance, sous la présidence de Vergniaud. Avertis que Pétion était aux Tuileries, et, croyant qu'il y était retenu et qu'il avait besoin d'être dégagé, ils le mandèrent à la barre de l'assemblée pour rendre compte de l'état de Paris. Sur cet ordre, il quitta le château: il parut devant l'assemblée où une députation vint le redemander, pensant aussi qu'il était prisonnier aux Tuileries. Il retourna avec

cette députation à l'Hôtel-de-Ville, où il fut mis sous la garde de trois cents hommes par la nouvelle commune. Celle-ci, qui ne voulait pas d'autre autorité, dans ce jour de désordre, que les autorités insurrectionnelles, fit venir le matin de bonne heure, le commandant Mandat pour l'informer des dispositions prises au château. Mandat hésitait à obéir; cependant, comme il ne croyait pas la municipalité renouvelée, et comme son devoir lui prescrivait de suivre ses ordres, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville, à la seconde invitation qu'il en reçut de la commune. En entrant il vit des figures nouvelles, et il pâlit. On l'accusa d'avoir autorisé les troupes à faire feu sur le peuple. Il se troubla, fut envoyé à l'Abbaye, et, en sortant, la multitude l'égorgea sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. La commune donna aussitôt le commandement de la garde nationale à Santerre.

La cour se trouva ainsi privée de son défenseur le plus résolu et le plus influent. La présence de Mandat, l'ordre qu'il avait obtenu d'employer la force en cas de besoin, étaient nécessaires pour décider la garde nationale à se battre. La vue des nobles et des royalistes l'avait beaucoup refroidie. Mandat lui-même, avant son départ, avait inutilement supplié la reine de renvoyer cette troupe, que les constitutionnels regardaient comme une troupe d'aristocrates.

Vers quatre heures du matin, la reine appela auprès d'elle le procureur-syndic du département, Rœderer, qui avait passé la nuit aux Tuileries, et lui demanda ce qu'il fallait faire dans ces circonstances. Rœderer lui répondit qu'il lui semblait nécessaire que le roi et la famille royale se rendissent à l'Assemblée nationale. — „Vous proposez,“ dit Dubouchage, „de mener le roi à son ennemi.“ — Rœderer répliqua que quatre cents membres de cette assemblée, sur six cents, s'étaient prononcés, deux jours auparavant, en faveur de La Fayette, et que, du reste, il ne proposait ce parti que comme le moins dangereux. La reine lui dit alors, d'un ton fort positif: „Monsieur, il y a ici des forces; il est temps enfin de savoir qui l'emportera du roi et de la constitution, ou de la faction.“ — „Madame,“ ajouta Rœderer, „voyons, en ce cas, quelles sont les dispositions faites pour la résistance.“ On fit venir Laschenaye qui commandait en l'absence de Mandat. On lui demanda s'il avait pris les mesures nécessaires pour empêcher le rassemblement d'arriver sur le château; s'il avait fait garder le

Carrousel. Il répondit affirmativement; et, adressant ensuite la parole à la reine, il lui dit avec beaucoup d'humeur: „Madame, je ne dois pas vous laisser ignorer que les appartements sont pleins de gens de toute espèce qui gênent beaucoup le service et qui empêchent d'arriver librement auprès du roi, ce qui rebute beaucoup la garde nationale. — C'est mal à propos,“ repartit la reine, „je vous réponds de tous les hommes qui sont ici; ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez; ils sont prêts à tout ce qui pourra être nécessaire. Ce sont des hommes sûrs.“ On se borna à envoyer les deux ministres de Joly et Champion à l'assemblée pour l'avertir du danger, et lui demander des commissaires et son assistance *).

La division existait déjà entre les défenseurs du château, lorsque Louis XVI les passa en revue à cinq heures du matin. Il parcourut d'abord les postes intérieurs, qu'il trouva animés des meilleurs dispositions; il était suivi de quelques personnes de sa famille, et il était extrêmement triste. „Je ne séparerai pas,“ dit-il, „ma cause de celle des bons citoyens; nous nous sauverons ou nous périrons ensemble.“ Il descendit ensuite dans les cours, accompagné de quelques officiers généraux. Dès qu'il arriva, on battit aux champs: le cri de „Vive le roi!“ se fit entendre, et fut répété par la garde nationale, mais les canonniers et le bataillon de la Croix-Rouge y répondirent par le cri de „Vive la nation!“ Dans le même instant survinrent de nouveaux bataillons, armés de fusils et de piques, qui, en défilant devant le roi pour se placer sur la terrasse de la Seine, crièrent „Vive la nation! vive Pétion!“ Le roi continua la revue, non sans être attristé de ce présage. Il fut accueilli avec les plus grands témoignages de dévouement par les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères, qui occupaient la terrasse située le long du château. Pendant qu'il traversa le jardin pour visiter les postes du Pont-Tournant, les bataillons à piques le poursuivirent du cri: „A bas le veto! à bas le traître!“ et lorsqu'il fut revenu, ils quittèrent leur position, se placèrent près du Pont-Royal et tournèrent leurs canons contre le château. Deux autres

*) *Chronique des cinquante jours, du 20 juin au 10 août 1792, rédigée sur pièces authentiques*, par P. L. Røderer; 1832. L'histoire de cette époque y est racontée avec les plus grands détails et la plus scrupuleuse exactitude.

bataillons, postés dans les cours, les imitèrent, et s'établirent sur la place du Carrousel, dans une attitude agressive. En rentrant au château, le roi était pâle, découragé; et la reine dit: "Tout est perdu! cette espèce de revue a fait plus de mal que de bien."

Pendant que tout ceci se passait aux Tuileries, les insurgés s'avançaient sur plusieurs colonnes; ils avaient employé la nuit à se réunir et à s'organiser. Dès le matin, ils avaient forcé l'Arsenal, et en avaient distribué les armes. La colonne du faubourg Saint-Antoine, forte d'environ quinze mille hommes, et celle du faubourg Saint-Marceau, de cinq mille, s'étaient mises en marche vers six heures du matin. La foule les grossissait dans leur route. Des canons avaient été placés par le directoire du département sur le Pont-Neuf, afin d'empêcher la jonction des assaillants des deux côtés de la rivière; mais le procureur de la commune, Manuel, avait donné l'ordre de les retirer de cette position, et le passage du pont se trouva libre. Déjà l'avant-garde des faubourgs, composée des fédérés marseillais et bretons, avait débouché par la rue Saint-Honoré, se mettait en bataille sur le Carrousel, et tournait ses canons contre le château. De Joly et Champion retournèrent de l'assemblée en disant qu'elle n'était pas en nombre pour délibérer, qu'elle était à peine composée de soixante ou de quatre-vingts membres, et qu'elle n'avait pas écouté leur proposition. Ce fut alors que le procureur-syndic du département, Rœderer, avec les membres du département, se présenta à eux, leur dit qu'une si grande multitude ne pouvait avoir accès auprès du roi, ni de l'assemblée nationale, et les invita à nommer vingt députés et à les charger de leurs demandes. Mais ils ne l'écoutèrent point. Il s'adressa à la garde nationale, rappela l'article de la loi qui lui enjoignait, en cas d'attaque, de repousser la force par la force; mais une très-faible partie de la garde nationale y parut disposée, et les canonniers, pour toute réponse, déchargèrent leurs canons. Rœderer voyant que les insurgés triomphaient partout, qu'ils étaient maîtres de la commune, qu'ils disposaient de la multitude et des troupes mêmes, retourna en toute hâte au château, à la tête du directoire exécutif.

Le roi tenait conseil avec la reine et les ministres. Un officier municipal venait de donner l'alarme, en annonçant que les colonnes des insurgés approchaient des Tuileries. —

„Eh bien, que veulent-ils? avait demandé le garde des sceaux Joly. — La déchéance, répondit le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, ajouta le ministre. — Mais après cette déchéance, dit la reine, qu'arrivera-t-il?“ L'officier municipal s'inclina sans rien répondre. Au même instant entra Røederer, qui augmenta la consternation de la cour, en annonçant que le danger était extrême, que les bandes des insurgés étaient intraitables, que la garde nationale n'était pas sûre. — „Sire,“ dit-il d'un ton pressant, „Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre; il n'y a de sûreté pour elle que dans l'assemblée nationale, l'opinion du département est qu'il faut s'y rendre sans délai; vous n'avez pas dans les cours un nombre d'hommes suffisant pour la défense du château; leur volonté n'est pas non plus bien disposée. Les canonnières, à la seule recommandation de la défensive, ont déchargé leurs canons.“ — Le roi répondit d'abord qu'il n'avait pas vu beaucoup de monde au Carrousel; et la reine ajouta avec vivacité que le roi avait des forces pour défendre le château. Mais, sur de nouvelles instances de Røederer, le roi, après l'avoir regardé fixement pendant quelques secondes, se tourna vers la reine, et dit en se levant: „Marchons.“ Madame Élisabeth s'adressant alors au procureur-syndic, lui dit: — „Monsieur Røederer, vous répondez de la vie du roi? — Oui, madame, sur la mienne,“ reprit-il; „je marcherai immédiatement devant lui.“

Louis XVI sortit de sa chambre avec sa famille, ses ministres, les membres du département, annonça aux personnes qui étaient venues au château pour le défendre qu'il se rendait à l'assemblée nationale. Il se plaça entre deux rangs de gardes nationaux mandés pour lui servir d'escorte, il traversa les appartements et le jardin des Tuileries; une députation de l'assemblée, avertie de l'arrivée du roi, vint à sa rencontre. — „Sire,“ lui dit le président de cette députation, „l'assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre, et à votre famille, un asile dans son sein.“ Le cortège se remit en route, et eut beaucoup de peine à traverser la terrasse des Feuillants, couverte d'une foule fort animée, et qui proférait des injures et des menaces. Le roi et sa famille parvinrent à grand-peine dans la salle de l'assemblée, où ils se placèrent sur les sièges destinés aux ministres. — „Messieurs,“ dit alors le roi, „je suis

venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. — Sire," répondit Vergniaud qui occupait le fauteuil, „vous pouvez compter sur la fermeté de l'assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées." Le roi prit alors place à côté du président. Mais Chabot rappela que l'assemblée ne pouvait point délibérer en présence du roi, et Louis XVI passa, avec sa famille et ses ministres, dans la loge du *Logographe*, qui se trouvait derrière le président, et d'où l'on pouvait tout voir et tout entendre.

Depuis le départ du roi, tout motif de résistance avait cessé. D'ailleurs, les moyens mêmes de défense étaient diminués par le départ des gardes nationaux qui avaient escorté Louis XVI. La gendarmerie avait quitté son poste en criant *Vive la nation!* La garde nationale s'ébranlait en faveur des assaillants. Mais les ennemis étaient en présence; et quoique la cause du combat n'existât plus, le combat ne s'en engagea pas moins. Les colonnes des insurgés entouraient le château. Les Marseillais et les Bretons, qui tenaient la première ligne, venaient de forcer la porte royale, placée sur le Carrousel, et de pénétrer dans les cours du château. Ils avaient à leur tête un ancien sous-officier nommé Westermann, ami de Danton et homme très-résolu. Il rangea sa troupe en bataille, et il s'avança vers les canonniers, qui, sur ses invitations, se joignirent aux Marseillais avec leurs pièces. Les Suisses garnissaient les fenêtres du château dans une attitude immobile. Les deux troupes furent quelque temps en présence sans s'attaquer. Quelques-uns des assaillants s'avancèrent même pour fraterniser, et les Suisses jetèrent des cartouches par les fenêtres en signe de paix; ils pénétrèrent jusque sous le vestibule, où se trouvaient d'autres défenseurs du château. Une barrière les séparait. C'est là que le combat s'engagea, sans qu'on ait pu savoir encore de quel côté commença l'agression. Les Suisses firent alors un feu meurtrier sur les insurgés, qui se dispersèrent. La place du Carrousel fut balayée. Mais les Marseillais et les Bretons revinrent bientôt en force: les Suisses furent canonnés, investis. Ils tinrent jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'ordre du roi de cesser le feu. Mais le peuple exaspéré ne cessa point de les poursuivre, et se livra aux plus sanglantes représailles. Ce ne

fut plus alors un combat, mais un massacre; et la multitude se livra dans le château à tous les excès de la victoire.

L'assemblée était, pendant ce temps, dans les plus vives alarmes. Les premiers coups de canon y avaient répandu la consternation. A mesure que les décharges de l'artillerie devenaient plus fréquentes, l'agitation redoublait. Il y eut un moment où les membres des l'assemblée se crurent perdus. Un officier entra précipitamment dans la salle, en disant: „En place, législateurs, nous sommes forcés!“ Quelques députés se levèrent pour sortir. „Non, non, dirent les autres, c'est ici notre poste.“ Les tribunes s'écrièrent aussitôt: „Vive l'assemblée nationale!“ et l'assemblée répondit en criant: „Vive la nation!“ Enfin on entendit au dehors: „Victoire! victoire!“ et le sort de la monarchie fut décidé.

L'assemblée fit aussitôt une proclamation pour ramener le calme et conjurer le peuple de respecter la justice, ses magistrats, les droits de l'homme, la liberté, l'égalité. Mais la multitude et ses chefs avaient la toute-puissance, et se proposaient d'en user. La nouvelle municipalité vint faire reconnaître ses pouvoirs. Elle était précédée de trois bannières, sur lesquelles étaient ces mots: *patrie, liberté, égalité*. Sa harangue fut impérieuse, et elle la finit en demandant la déchéance du roi et une convention nationale. Les députations se succédèrent, et toutes présentaient le même vœu, ou, pour mieux dire, intimaient le même ordre. L'assemblée se vit contrainte à les satisfaire. Cependant elle ne voulut point prendre sur elle la déchéance du roi. Vergniaud monta à la tribune, au nom de la commission des douze, et il dit: „Je viens vous proposer une mesure bien rigoureuse; mais je m'en rapporte à votre douleur pour juger combien il importe que vous l'adoptiez sur-le-champ.“ Cette mesure consistait dans la convocation d'une assemblée nationale, dans la destitution des ministres, et dans la suspension du roi. L'assemblée l'adopta unanimement. Les ministres girondins furent rappelés; les fameux décrets furent mis à exécution; on déporta environ quatre mille prêtres non assermentés, et l'on envoya des commissaires aux armées pour s'assurer d'elles. Louis XVI, à qui l'assemblée avait d'abord donné le Luxembourg pour demeure, fut transféré au Temple, comme prisonnier, par la toute-puissante commune, sous le prétexte qu'elle ne pouvait point

sans cela répondre de sa personne. Enfin le 23 septembre fut désigné pour l'ouverture de l'assemblée extraordinaire qui devait décider du sort de la royauté. Mais la royauté venait de succomber de fait au 10 août, dans cette journée qui fut l'insurrection de la multitude contre la classe moyenne et contre le trône constitutionnel, comme le 14 juillet avait été l'insurrection de la classe moyenne contre les classes privilégiées et le pouvoir absolu de la couronne. Le 10 août vit commencer l'époque dictatoriale et arbitraire de la révolution. Les circonstances devenant de plus en plus difficiles, il s'engagea une vaste guerre qui exigea un surcroît d'énergie; et cette énergie, déréglée parce qu'elle était populaire, rendit inquiète, oppressive et cruelle la domination de la classe inférieure. La question alors changea entièrement de nature; elle n'eut plus pour but la liberté, mais le salut public; et la période conventionnelle, depuis la fin de la constitution de 1791 jusqu'au moment où la constitution de l'an III établit le directoire, ne fut qu'une longue campagne de la révolution contre les partis et contre l'Europe. Il n'était guère possible qu'il en fût autrement. „Le mouvement révolutionnaire une fois établi, dit M. de Maistre *), la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme... Nos neveux, qui s'embarasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume.“

Les départements adhèrent aux événements du 10 août. L'armée, qui subissait toujours un peu plus tard l'influence de la révolution, était encore royaliste constitutionnelle; cependant, comme les troupes étaient subordonnées aux partis, elles devaient se soumettre facilement à l'opinion dominante. Les généraux en seconde ligne, tels que Dumouriez, Custine, Biron, Kellermann, Labourdonnaie, étaient disposés à approuver les derniers changements. Ils n'avaient pas encore pris parti, et ils espéraient que cette révolution leur vaudrait de l'avancement. Il n'en était pas de même des deux généraux en chef. Luckner flottait indécis entre l'insurrection du 10 août, qu'il appelait „un petit accident arrivé à Paris,“ et „son ami“ La Fayette. Ce dernier, chef

*) Considérations sur la France.

du parti constitutionnel, attaché jusqu'au bout à ses serments, voulut défendre encore le trône renversé, et une constitution qui n'était plus. Il commandait environ trente mille hommes, qui étaient affectionnés à sa cause et à sa personne. Son quartier-général se trouvait près de Sedan. Dans son projet de résistance en faveur de la constitution, il se concerta avec la municipalité de cette ville et le directeur du département des Ardennes, afin d'établir un centre civil auquel tous les départements pussent se rallier. Les trois commissaires, Kersaint, Antonelle, Péraldy, envoyés par la législative auprès de son armée, furent arrêtés et mis dans la tour de Sedan. Cette mesure eut pour motif, „que l'assemblée ayant été violentée, les membres qui avaient accepté une telle mission ne pouvaient être que les chefs ou les instruments de la faction qui avait asservi l'assemblée nationale et le roi.“ Les troupes et les autorités civiles renouvelèrent ensuite le serment à la constitution, et La Fayette essaya d'agrandir le cercle de l'insurrection de l'armée contre l'insurrection populaire.

Peut-être dans ce moment le général La Fayette songea-t-il trop au passé, à la loi, aux serments communs, et pas assez à la position véritablement extraordinaire où se trouvait la France. Il ne vit que les plus chères espérances des amis de la liberté détruites, l'envahissement de l'État par la multitude, et le règne anarchique des Jacobins; mais il ne vit pas la fatalité d'une situation qui rendait indispensable le triomphe de ces derniers venus de la révolution. Il n'était guère possible que la bourgeoisie, qui avait été assez forte pour abattre l'ancien régime et les classes privilégiées, mais qui s'était reposée après cette victoire, pût repousser l'émigration et l'Europe entière. Il fallait pour cela un nouvel ébranlement, une nouvelle croyance; il fallait une classe nombreuse, ardente, non encore fatiguée, et qui se passionnât pour le 10 août comme la bourgeoisie s'était passionnée pour le 14 juillet. La Fayette ne pouvait pas s'associer avec elle; il l'avait combattue, sous la constituante, au Champ-de-Mars, avant et après le 20 juin. Il ne pouvait pas continuer son ancien rôle, ni défendre l'existence d'un parti juste, mais condamné par les événements, sans compromettre le sort de son pays et les résultats d'une révolution à laquelle il était si sincèrement attaché. Sa résistance, en se prolongeant davantage, eût fait

naitre la guerre civile entre l'armée et le peuple, dans un moment où il n'était pas même sûr que la réunion de tous les efforts suffît contre la guerre étrangère.

On était au 19 août, et l'armée d'invasion, partie de Coblenz le 30 juillet, remontait la Moselle et s'avancait sur cette frontière. Les troupes étaient disposées, en considération du danger commun, à rentrer sous l'obéissance de l'assemblée; Luckner, qui avait d'abord approuvé La Fayette, se rétracta *en pleurant et en jurant* devant la municipalité de Metz; et La Fayette sentit lui-même qu'il fallait céder à une destinée plus forte. Il quitta son armée, en prenant sur lui la responsabilité de toute cette insurrection. Il était accompagné de Bureau-de-Pusy, de Latour-Maubourg, d'Alexandre Lameth, et de quelques officiers de son état-major. Il se dirigea à travers les postes ennemis, vers la Hollande, pour se rendre de là aux États-Unis, sa seconde patrie. Mais il fut découvert et arrêté avec ses compagnons. Contre tous les droits des gens, il fut traité en prisonnier de guerre, et enfermé d'abord dans les cachots de Magdebourg et ensuite par les Autrichiens à Olmutz. Le parlement d'Angleterre même fit des démarches en sa faveur; mais ce ne fut qu'au traité de Campo-Formio que Bonaparte le délivra de sa prison. Pendant quatre années de la plus dure captivité, en butte à toutes les privations, ignorant le sort de la liberté et de sa patrie, n'ayant devant lui qu'un avenir de prisonnier tout-à-fait désespérant, il montra le plus héroïque courage. L'on mit sa délivrance au prix de quelques rétractations, et il aima mieux rester enseveli dans son cachot que d'abandonner en quoi que ce fût la sainte cause qu'il avait embrassée.

De notre temps, peu de vies ont été aussi pures que celle de La Fayette, peu de caractères plus beaux, peu de popularités plus longues et mieux acquises. Après avoir défendu la liberté en Amérique à côté de Washington, il aurait voulu l'établir de la même manière que lui en France; mais ce beau rôle n'était pas possible dans notre révolution. Lorsqu'un peuple poursuit la liberté sans dissidence intérieure, et qu'il n'a pour ennemis que des étrangers, il peut trouver un libérateur, et produire en Suisse un Guillaume Tell, dans les Pays-Bas un prince d'Orange, en Amérique un Washington; mais lorsqu'il la poursuit malgré les siens et contre les autres, au milieu des factions et des combats,

il ne peut produire qu'un Cromwell et qu'un Bonaparte, qui se font dictateurs des révolutions après les luttes et l'épuisement des partis. La Fayette, acteur de la première époque de la crise, se déclara avec enthousiasme pour ses résultats. Il devint le général de la classe moyenne, soit à la tête de la garde nationale pendant la constituante, soit à l'armée sous la législative. Il s'était élevé par elle, et il dut finir avec elle. On peut dire de lui que, s'il commit quelques fautes de position, il n'eut jamais qu'un but, la liberté, et ne se servit que d'un moyen, la loi. La manière dont, jeune encore, il se consacra à l'affranchissement des deux mondes, sa glorieuse conduite, son invariable constance, l'honoreront dans la postérité, auprès de laquelle un homme n'a pas deux réputations, comme en temps de parti, mais n'a que la sienne.

Les auteurs du 10 août se divisèrent de plus en plus, n'étant point d'accord sur les résultats que devait avoir cette révolution. Le parti audacieux qui s'était emparé de la commune voulait, au moyen de la commune, dominer Paris; au moyen de Paris, l'assemblée nationale; et, au moyen de l'assemblée, la France. Après avoir obtenu la translation de Louis XVI au Temple, il fit abattre toutes les statues des rois, effacer tous les emblèmes de la monarchie. Le département exerçait un pouvoir de surveillance sur la municipalité, il le fit abroger pour être indépendant; la loi exigeait certaines conditions pour être citoyen actif, il en fit décréter la cessation, afin que la multitude fût introduite dans le gouvernement de l'État. Il demanda en même temps l'établissement d'un tribunal extraordinaire pour juger *les conspirateurs du 10 août*. Comme l'assemblée ne se montrait pas assez docile, et qu'elle cherchait, par des proclamations, à rappeler le peuple à des sentiments plus modérés et plus justes, elle recevait de l'Hôtel-de-Ville des messages menaçants. „Comme citoyen,“ dit un membre de la commune, „comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra. Le peuple est las de n'être pas vengé: craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. — Si avant deux ou trois heures, dit un autre, le directeur du jury n'est pas nommé, si le jury n'est pas en état d'agir, de grands malheurs se promèneront dans Paris.“ Pour éviter ces nouveaux désastres, l'assemblée fut contrainte de nommer un

tribunal criminel extraordinaire. Ce tribunal condamna quelques personnes; mais il parut trop peu expéditif à la commune, qui avait conçu les plus terribles projets.

Elle avait à sa tête Marat, Panis, Sergent, Duplain, Lenfant, Lefort, Jourdeuil, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, etc. Mais le chef principal de ce parti était alors Danton: plus que tout autre, il avait coopéré au 10 août. Pendant toute cette nuit, il avait couru des sections aux casernes des Marseillais et des Bretons, et de celles-ci aux faubourgs. Membre de la commune révolutionnaire, il avait dirigé ses opérations, et il avait été nommé ensuite au ministère de la justice.

Danton était un révolutionnaire gigantesque. Aucun moyen ne lui paraissait condamnable, pourvu qu'il lui fût utile; et, selon lui, on pouvait tout ce qu'on osait. Danton, qu'on a nommé le Mirabeau de la populace, avait de la ressemblance avec ce tribun des hautes classes, des traits heurtés, une voix forte, un geste impétueux, une éloquence hardie, un front dominateur. Leurs vices aussi étaient les mêmes; mais ceux de Mirabeau étaient d'un patricien, ceux de Danton d'un démocrate; et ce qu'il y avait de hardi dans les conceptions de Mirabeau se retrouvait dans Danton, mais d'une autre manière, parce qu'il était, dans la révolution, d'une autre classe et d'une autre époque. Ardent, accablé de dettes et de besoins, de mœurs relâchées, s'abandonnant tour à tour à ses passions ou à son parti, il était formidable dans sa politique, lorsqu'il s'agissait d'arriver à son but, et redevenait nonchalant après l'avoir atteint. Ce puissant démagogue offrait un mélange de vices et de qualités contraires. Quoiqu'il se fût vendu à la cour, il n'était pourtant pas vil; car il est des caractères qui relèvent jusqu'à la bassesse. Il se montra aussi exterminateur, sans être féroce; inexorable à l'égard des masses, humain, généreux même pour les individus *). Une révolution, à ses yeux, était un jeu où le vainqueur, s'il en avait besoin, gagnait la vie du vaincu. Le salut de son parti passait pour lui avant la loi, avant même l'humanité: c'est ce qui expli-

*) A l'époque où la commune préparait les massacres du 2 septembre, il sauva tous ceux qui se présentèrent à lui; il fit, de son plein mouvement, sortir de prison Duport, Barnave et Ch. Lameth, qui étaient en quelque sorte des adversaires personnels pour lui.

que ses attentats après le 10 août, et son retour à la modération quand il crut la république affermie.

A cette époque, les Prussiens, s'avancant dans l'ordre d'invasion qui a été précédemment indiqué, franchirent la frontière après vingt jours de marche. L'armée de Sedan était sans chef, et incapable de résister à des forces aussi supérieures et aussi bien organisées. Le 20 août, Longwy fut investi par les Prussiens; le 21, il fut bombardé; et le 24, il capitula. Le 30, l'armée ennemie arriva devant Verdun, l'investit, et en commença le bombardement. Verdun pris, la route de la capitale était ouverte. La prise de Longwy, l'approche d'un si grand danger, jetèrent Paris dans le plus grand état d'agitation et d'alarme. Le conseil exécutif, composé des ministres, fut appelé au comité de défense générale pour délibérer sur les moyens les plus sûrs à prendre dans d'aussi périlleuses conjonctures. Les uns voulaient attendre l'ennemi sous les murs de la capitale, les autres se retirer à Saumur. „Vous n'ignorez pas,“ dit Danton, lorsque son tour de parler fut veu, „que la France est dans Paris; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous vous livrez, et vous lui livrez la France. C'est dans Paris qu'il faut se maintenir par tous les moyens; je ne puis adopter le plan qui tend à vous en éloigner. Le second projet ne me paraît pas meilleur. Il est impossible de songer à combattre sous les murs de la capitale: le 10 août a divisé la France en deux partis, dont l'un est attaché à la royauté, et l'autre veut la république. Celui-ci, dont vous ne pouvez vous dissimuler l'extrême minorité dans l'État, est le seul sur lequel vous puissiez compter pour combattre. L'autre se refusera à marcher; il agitera Paris en faveur de l'étranger, tandis que vos défenseurs, placés entre deux feux, se feront tuer pour le repousser. S'ils succombent, comme cela ne me paraît pas douteux, la perte de la France et la vôtre sont certaines: si, contre toute attente, ils reviennent vainqueurs de la coalition, cette victoire sera encore une défaite pour vous; car elle vous aura coûté des milliers de braves, tandis que les royalistes, plus nombreux que vous, n'auront rien perdu de leur force et de leur influence. Mon avis est que, pour déconcerter leurs mesures et arrêter l'ennemi, il faut faire peur aux royalistes.“ Le comité, qui comprit le sens de ces terribles paroles, fut consterné. „Oui, vous dis je,“ reprit Danton, „il

faut leur faire peur...⁴ Et comme le comité repoussa, par son silence et par son effroi, cette proposition, Danton se concerta avec la commune: il voulait comprimer ses ennemis par la terreur, engager de plus en plus la multitude, en la rendant sa complice, et ne laisser à la révolution d'autre refuge que la victoire.

On fit des visites domiciliaires avec un morne et vaste appareil; on incarcéra un grand nombre de personnes suspectes par leur état, leurs opinions, ou leur conduite. Ces malheureux prisonniers furent choisis surtout dans les deux classes dissidentes du clergé et de la noblesse, qu'on accusait de conspiration sous la législative. Tous les citoyens en état de porter les armes furent enrégimentés au Champ-de-Mars, et partirent le 1. septembre pour la frontière. On battit la générale, on sonna le tocsin, on tira le canon; et Danton se présentant à l'assemblée pour lui rendre compte des mesures prises pour sauver la patrie: „Le canon que vous entendez,“ dit-il, „n'est point le canon d'alarme; c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterrir, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace.“ La nouvelle de la prise de Verdun arriva dans la nuit du 1. au 2 septembre: la commune saisit cet instant, où Paris épouvanté crut voir déjà les ennemis à ses portes, pour exécuter ses épouvantables desseins. Le canon fut de nouveau tiré, le tocsin sonna, les barrières furent fermées, et les massacres commencèrent.

Les prisonniers, enfermés aux Carmes, à l'Abbaye, à la Conciergerie, à la Force, etc., furent égorgés pendant trois jours par une compagnie d'environ trois cents meurtriers, que dirigeait et que soudoyait la commune. Ceux-ci, avec un fanatisme tranquille, prostituant au meurtre les saintes formes de la justice, tantôt juges, tantôt exécuteurs, semblaient moins exercer des vengeances que faire un métier; ils massacraient sans emportement, sans remords, avec la conviction des fanatiques et l'obéissance des bourreaux. Si quelques circonstances extraordinaires venaient les émouvoir, et les rappeler à des sentiments d'homme, à la justice et à la miséricorde, ils se laissaient toucher un moment, et recommençaient de nouveau. C'est ainsi que furent sauvées quelques victimes; mais il y en eut bien peu. L'assemblée voulut empêcher les massacres, et ne le put point; le ministère était aussi impatient que l'assemblée; la terrible com-

mune seule pouvait tout et ordonnait tout; le maire Pétion avait été annulé; les soldats, gardiens des prisons, craignaient de résister aux meurtriers, et les laissaient faire; la multitude paraissait complice ou indifférente; le reste des citoyens n'osait pas même montrer sa consternation; et l'on pourrait s'étonner qu'un crime si grand et si long ait été conçu, exécuté, souffert, si l'on ne savait pas tout ce que le fanatisme des partis fait commettre, et tout ce que la peur fait supporter. Mais le châtement de cet énorme attentat finit par retomber sur la tête de ses auteurs. La plupart d'entre eux périrent au milieu de la tempête qu'ils avaient soulevée, et par les moyens violents dont ils s'étaient servis. Il est rare que les hommes de parti n'éprouvent pas le sort qu'ils ont fait subir.

Le conseil exécutif, que dirigeait le général Servan pour les opérations militaires, faisait avancer les bataillons de nouvelle levée vers la frontière. Il avait voulu placer un général en chef habile sur le point menacé; mais le choix était embarrassant. Parmi les généraux qui s'étaient déclarés en faveur des derniers événements politiques, Kellermann ne paraissait propre qu'à un commandement secondaire, et on se borna à le mettre à la place de l'incertain et incapable Luckner; Custine était peu instruit dans son art, propre à un coup de main hardi, mais non à la conduite d'une grande armée sur laquelle allaient reposer les destinées de la France. Le même reproche d'infériorité militaire s'adressait à Biron, à Labourdonnaie, et aux autres, qu'on laissa dans leurs anciennes positions avec les corps qu'ils avaient sous leurs ordres. Il ne restait plus que Dumouriez, contre lequel les Girondins gardaient un peu de rancune, et dont ils suspectaient d'ailleurs les vues ambitieuses, les goûts et le caractère d'aventurier, tout en rendant justice à ses talents supérieurs. Cependant, comme il était le seul général au niveau d'une aussi importante position, le conseil exécutif lui donna le commandement de l'armée de la Moselle.

Dumouriez s'était rendu en toute hâte du camp de Maulde à celui de Sedan. Il assembla un conseil de guerre, dans lequel l'avis général fut de se retirer vers Châlons ou Reims, et de se couvrir de la Marne. Loin de suivre ce conseil périlleux, qui aurait découragé les troupes, qui livrait la Lorraine, les Trois-Évêchés, une partie de la Champagne,

et ouvrait la route de Paris, Dumouriez conçut un projet d'homme de génie. Il vit qu'il fallait, par une marche hardie, se porter sur la forêt de l'Argonne, et qu'on y arrêterait infailliblement l'ennemi. Cette forêt avait quatre issues, celle du Chêne-Populeux sur la gauche, de la Croix-au-Bois et de Grandpré au centre, des Islettes sur la droite, qui ouvraient ou fermaient le passage de la France. Les Prussiens n'en étaient qu'à six lieues, et Dumouriez en avait douze à parcourir, et ses desseins d'occupation à cacher pour s'en emparer. Il le fit d'une manière très-habile et très-hardie. Le général Dillon, dirigé sur les Islettes, les occupa avec sept mille hommes; il arriva lui-même à Grandpré, et y établit un camp de treize mille hommes; la Croix-au-Bois et le Chêne-Populeux furent également pris et gardés par quelques troupes. C'est alors qu'il écrivit au ministre de la guerre Servan: *„Verdun est pris; j'attends les Prussiens. Le camp de Grandpré et celui des Islettes sont les Thermopyles de la France: mais je serai plus heureux que Léonidas.“*

Dans cette position, Dumouriez pouvait arrêter l'ennemi, en attendant les secours qu'on lui envoyait de toutes les parties de la France. Les bataillons de volontaires se rendaient dans des camps disposés dans l'intérieur, d'où on les faisait partir pour son armée, après qu'ils avaient reçu un commencement d'organisation. A la frontière de Flandre, Beurnonville avait reçu l'ordre de s'avancer avec neuf mille hommes, et d'être à Réthel, sur la gauche de Dumouriez, le 13 septembre. Duval devait se rendre aussi le 7, avec sept mille hommes, au Chêne-Populeux; enfin Kellermann venait de Metz, sur sa droite, avec vingt-deux mille hommes pour le renforcer. Il suffisait donc de gagner du temps.

Le duc de Brunswick, après s'être emparé de Verdun, passa la Meuse en trois colonnes. Le général Clairfait opérait sur sa droite, et le prince de Hohenlohe sur sa gauche. Désespérant de faire quitter ses positions à Dumouriez en l'attaquant de front, il essaya de le tourner. Dumouriez avait eu l'imprudence de placer toutes ses forces à Grandpré et aux Islettes, et de défendre faiblement le Chêne-Populeux et la Croix-au-Bois, qui, il est vrai, étaient des postes moins importants. Les Prussiens s'en emparèrent, et furent sur le point de le tourner dans son camp de

Grandpré, et de lui faire mettre bas les armes. Après cette faute capitale, qui annulait ses premières manœuvres, il ne désespéra pas de sa situation. Il décampa en secret dans la nuit du 14 septembre, passa l'Aisne, dont on pouvait lui interdire l'accès, fit une retraite aussi habile que l'avait été sa marche sur l'Argone, et vint se concentrer dans le camp de Sainte-Menehould. Il avait déjà retardé dans l'Argone la marche des Prussiens; la saison, en s'avancant, devenait mauvaise; il n'avait plus qu'à se maintenir jusqu'à la jonction de Kellermann et de Beurnonville, et le succès de la campagne devenait assuré. Les troupes s'étaient aguerries, et l'armée s'éleva à environ soixante-dix mille hommes après l'arrivée de Beurnonville et de Kellermann, qui eut lieu le 17.

L'armée prussienne avait suivi les mouvements de Dumouriez. Le 20, elle attaqua Kellermann à Valmy, pour couper à l'armée française la retraite sur Châlons. La canonnade s'engagea vivement de part et d'autre. Les Prussiens se portèrent ensuite en colonnes sur les hauteurs de Valmy, afin de les enlever. Kellermann forma aussi son infanterie en colonnes, lui enjoignit de ne pas tirer, et d'attendre l'approche de l'ennemi pour le charger à la baïonnette. Il donna cet ordre au cri de *Vive la nation!* et ce cri, répété d'un bout de la ligne à l'autre, étouffa les Prussiens plus encore que la contenance ferme de nos troupes. Le duc de Brunswick fit retrograder ses bataillons, déjà un peu ébranlés; la canonnade continua encore jusqu'au soir; les ennemis tentèrent une nouvelle attaque, et furent repoussés. La journée nous resta, et le succès presque insignifiant de Valmy produisit sur nos troupes et sur l'opinion en France l'effet de la plus complète victoire.

De cette époque data aussi le découragement de l'ennemi et sa retraite. Les Prussiens s'étaient engagés dans cette campagne, d'après les promesses des émigrés, comme dans une promenade militaire. Ils étaient sans magasins, sans vivres; au milieu d'un pays ouvert, ils rencontraient une résistance chaque jour plus vive; les pluies continuelles avaient détrempé les routes, les soldats étaient dans la boue jusqu'au genou, et depuis quatre jours ils n'avaient que du blé houilli pour toute nourriture. Aussi les maladies produites par l'eau crayeuse, le dénûment et l'humidité, avaient exercé les plus grands ravages dans l'armée. Le

duc de Brunswick conseilla la retraite, contre l'avis du roi de Prusse et des émigrés, qui voulaient hasarder une bataille et s'emparer de Châlons. Mais comme le sort de la monarchie prussienne tenait à son armée, et que la perte entière de l'armée devenait certaine par une défaite, le conseil du duc de Brunswick prévalut. On entama des négociations; et les Prussiens, se relâchant de leurs premières exigences, ne demandaient plus que le rétablissement du roi sur le trône constitutionnel. Mais la convention venait de s'assembler; la république avait été proclamée, et le conseil exécutif répondit: "Que la république française ne pouvait entendre à aucune proposition avant que les troupes prussiennes eussent entièrement évacué le territoire français." Les Prussiens exécutèrent alors leur retraite, dès le 30 septembre au soir. Elle fut faiblement inquiétée par Kellermann, que Dumouriez mit à sa poursuite, tandis qu'il se rendit lui-même à Paris pour jouir de sa victoire et concerter l'invasion de la Belgique. Les troupes françaises rentrèrent dans Verdun et dans Longwy; et l'ennemi, après avoir traversé les Ardennes et le pays du Luxembourg, repassa le Rhin à Coblenz vers la fin d'octobre. Cette campagne avait été marquée par des succès généraux. En Flandre, le duc de Saxe-Teschén avait été réduit à lever le siège de Lille, après sept jours d'un bombardement, contraire, par sa durée et par son inutile barbarie, à tous les usages de la guerre. Sur le Rhin, Custine s'était emparé de Trèves, de Spire et de Mayence; aux Alpes, le général Montesquiou avait envahi la Savoie, et le général Anselme le comté de Nice. Nos armées, victorieuses sur tous les points, avaient partout pris l'offensive, et la révolution était sauvée.

Si l'on présentait le tableau d'un État qui sort d'une grande crise, et qu'on dit: Il y avait dans cet État un gouvernement absolu dont l'autorité a été restreinte; deux classes privilégiées qui ont perdu leur suprématie; un peuple immense, déjà affranchi par l'effet de la civilisation et des lumières, mais sans droits politiques, et qui a été obligé, à cause des refus essayés, de les conquérir lui-même; si l'on ajoutait: Le gouvernement, après s'être opposé à cette révolution, s'y est soumis, mais les classes privilégiées l'ont constamment combattue, voici ce que l'on pourrait conclure de ces données.

Le gouvernement aura des regrets, le peuple montrera de la défiance, et les classes privilégiées attaqueront l'ordre nouveau chacune à sa manière. La noblesse, ne le pouvant pas au dedans, où elle serait trop faible, émigrera, afin d'exciter les puissances étrangères, qui feront les préparatifs d'une attaque; le clergé, qui perdrait au dehors ses moyens d'action, restera dans l'intérieur, où il cherchera des ennemis à la révolution. Le peuple, menacé au dehors, compromis au dedans, irrité contre l'émigration qui amènera les étrangers, contre les étrangers qui attaqueront sont indépendance, contre le clergé qui insurgera son pays, traitera en ennemis le clergé, l'émigration et les étrangers. Il demandera d'abord la surveillance, puis le bannissement des prêtres réfractaires; la confiscation du revenu des émigrés; enfin la guerre contre l'Europe coalisée, pour la prévenir de sa part. Les premiers auteurs de la révolution condamneront celles de ces mesures qui violeront la loi; les continuateurs de la révolution y verront, au contraire, le salut de la patrie; et le désaccord éclatera entre ceux qui préféreront la constitution à l'État et ceux qui préféreront l'État à la constitution. Le prince, porté par ses intérêts de roi, ses affections et sa conscience à rejeter une pareille politique, passera pour complice de la contre-révolution, parce qu'il paraîtra la protéger. Les révolutionnaires tenteront alors de gagner le roi en l'intimidant, et, ne pouvant pas y réussir, ils renverseront son pouvoir.

Telle fut l'histoire de l'assemblée législative. Les troubles intérieurs amenèrent le décret contre les prêtres; les menaces extérieures, celui contre les émigrés; le concert des puissances étrangères, la guerre contre l'Europe; la première défaite de nos armées, celui du camp de vingt mille hommes. Le refus d'adhésion à la plupart de ces décrets fit suspecter Louis XVI par les Girondins; les divisions de ces derniers et des constitutionnels, qui voulaient se montrer les uns législateurs comme en temps de paix, les autres ennemis comme en temps de guerre, désunirent les partisans de la révolution. Pour les Girondins, la question de la liberté était dans la victoire, la victoire dans les décrets. Le 20 juin fut une tentative pour les faire accepter; mais, ayant manqué son effet, ils crurent qu'il fallait renoncer à la révolution ou au trône, et ils firent le 10 août. Ainsi, sans l'émigration qui amena la guerre, sans le schisme

qui amena les troubles, le roi se serait probablement fait à la constitution, et les révolutionnaires n'auraient pas pu songer à la république.

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE SIXIÈME.

DEPUIS LE 20 SEPTEMBRE 1792 JUSQU'AU 21 JANVIER 1793.

Premières mesures de la convention. — Manière dont elle est composée. — Rivalité des Girondins et des Montagnards. — Force et vues de ces deux partis. — Robespierre; les Girondins l'accusent d'aspirer à la dictature. — Marat. — Nouvelle accusation de Robespierre par Louvet; défense de Robespierre; la convention passe à l'ordre du jour. — Les Montagnards, sortis victorieux de cette lutte, demandent le jugement de Louis XVI. — Opinions des partis à cet égard. — La convention décide que Louis XVI sera jugé, et le sera par elle. — Louis XVI au Temple; ses réponses en présence de la convention; sa défense; sa condamnation; courage et sérénité de ses derniers instants. Ce qu'il avait et ce qui lui manquait comme roi.

La convention se constitua le 20 septembre 1792, et ouvrit ses délibérations le 21. Dès la première séance, elle abolit la royauté et proclama la république. Le 22, elle s'appropriait la révolution, en déclarant qu'elle ne daterait plus de l'an IV de la liberté, mais de l'an I^{er} de la république française. Après ces premières mesures votées d'acclamation et avec une sorte de rivalité de démocratie et d'enthousiasme par les deux partis, qui s'étaient divisés à la fin de l'assemblée législative, la convention, au lieu de commencer ses travaux, se livra à des querelles intestines. Les Girondins et les Montagnards, avant de constituer la nouvelle révolution, voulurent savoir auxquels d'entre eux elle appartiendrait, et les énormes dangers de leur position ne prévinrent pas leur lutte. Ils avaient à craindre plus que jamais les efforts de l'Europe. L'Autriche, la Prusse et quelques princes d'Allemagne ayant attaqué la France avant le 10 août, il y avait tout lieu de croire que les autres souverains se déclareraient contre elle après la chute de la monarchie, la détention de Louis XVI, et les massacres de septembre. Dans l'intérieur, le nombre des ennemis de la révolution était augmenté. Il fallait joindre aux partisans de l'ancien régime, de l'aristocratie et du clergé, les par-